Vingt-deuxième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE

Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail et les prestations sociales

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Ce rapport est aussi disponible en allemand et en italien.
Il peut être téléchargé ici www.seco.admin.ch > Travail.

Renseignements :
Secrétariat d'État à l'économie SECO
Direction du travail
Holzikofenweg 36
3003 Berne
www.seco.admin.ch

Information SECO Tél. : +41 (0) 58 462 56 56
Courriel : info@seco.admin.ch

Berne, le 25 juin 2026

TABLE DES MATIÈRES

Synthèse **5**

Introduction **7**

À propos du présent rapport 7

1 Démographie et migration **8**

1.1 Dynamique migratoire 8

1.1.1 Solde migratoire 8

1.1.2 Origine et migration de retour 9

1.1.3 Emploi frontalier 10

1.1.4 Migration temporaire de travail 11

1.2 Caractéristiques propres à la migration liée à la libre circulation des personnes 12

1.2.1 Motifs d'immigration 12

1.2.2 Niveau de formation 13

1.2.3 Professions 14

1.2.4 Secteurs économiques 16

ENCADRE : Importance de la libre circulation des personnes pour l'industrie manufacturière suisse 19

1.3 Influence de l'immigration sur le développement démographique 21

1.3.1 Croissance démographique 21

1.3.2 Structure par âge 21

2 Économie et marché du travail **23**

2.1 Évolution macroéconomique 23

2.1.1 Croissance économique, volume de travail et productivité 23

ENCADRE. Importance de l'immigration pour l'évolution future de la population active : une illustration à partir des scénarios de la population active de l'OFS 24

2.1.2 Contribution de la main-d'œuvre étrangère à la croissance de l'emploi 26

2.2 Participation au marché du travail 27

2.2.1 Évolution de la participation au marché du travail 27

2.2.2 Participation au marché du travail et taux d'occupation des personnes immigrées par rapport aux Suisses 28

2.3 Chômage 29

2.3.1 Évolution du chômage 29
2.3.2 Chômage des personnes immigrées par rapport aux Suisses 30
2.4 Salaires 31
2.4.1 Évolution des salaires 31
2.4.2 Écart salarial entre main-d'œuvre étrangère et indigène 32

3 Sécurité sociale 35
3.1 Assurance-vieillesse et survivants 35
3.2 Assurance-invalidité 36
3.3 Prestations complémentaires (PC) 37
3.4 Assurance-chômage (AC) 38
3.5 Aide sociale 39
3.6 Dépenses en prestations sociales en tout 40

ANNEXE 42

Libre circulation des personnes : tendances de fond et état actuel 42

Mandat et publications de l'Observatoire relatif à l'accord sur la libre circulation des personnes 43

Synthèse

Dans le cadre du présent rapport, l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE examine, conformément à son mandat, les répercussions de la libre circulation des personnes sur l'évolution des flux migratoires, ainsi que son influence sur la dynamique démographique, le marché du travail et la protection sociale.

En 2025, le **solde migratoire** de l'UE/AELE s'est élevé à 50 900 personnes. Sous l'effet du récent recul économique, ce résultat est en baisse par rapport aux trois dernières années, mais demeure toutefois supérieur à sa moyenne historique. Comme l'immigration liée à la libre circulation est fortement axée sur le marché du travail, elle est étroitement dépendante des besoins de l'économie. En 2025, 70 % de l'ensemble des autorisations de séjour délivrées à des ressortissants de l'UE/AELE concernaient des personnes disposant d'un contrat de travail. Ces personnes provenaient toujours majoritairement des pays voisins.

La **demande de main-d'œuvre étrangère** a été importante ces dernières années dans les services à forte intensité de connaissances et dans le secteur de la santé. Les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la construction et de l'industrie ont été, eux aussi, fortement tributaires du recrutement dans la zone UE/AELE. En 2025, en tenant compte des frontaliers, 50 % des personnes actives dans l'industrie chimique et la pharmaceutique provenaient de l'UE/AELE, 42 % travaillaient dans l'horlogerie et l'hôtellerie-restauration, et 34 % dans la construction. En revanche, les besoins en main-d'œuvre dans les secteurs proches de l'État, notamment dans l'éducation et l'administration publique, sont principalement couverts par des Suisses. Ainsi, au fil des ans, le partage du travail exercé par la main-d'œuvre indigène et étrangère s'est accentué, les immigrés occupant plus souvent des postes dans des branches économiques à forte croissance et à forte intensité de connaissances , mais aussi dans des domaines caractérisés par des conditions de travail difficiles et une instabilité de l'emploi.

D'une manière générale, l'apport de main-d'œuvre étrangère a généré une progression annuelle moyenne du volume de travail en Suisse d'environ 0,8 % au cours des 15 dernières années. Parallèlement, le vieillissement démographique de la population indigène est devenu de plus en plus perceptible sur le marché du travail : désormais, les départs à la retraite des Suisses sont plus nombreux que les arrivées des jeunes actifs sur le marché du travail. La population active indigène est donc en recul. Malgré une participation accrue au marché du travail ces dernières années, le volume du travail des Suisses n'a plus augmenté depuis quinze ans. Aussi la croissance économique de la Suisse repose-t-elle désormais principalement sur la migration et les gains de productivité. Entre 2010 et 2025, la **croissance moyenne du PIB réel** de la Suisse s'est établie à 1,8 % par an. Avec une croissance annuelle de la productivité du travail et de la population d'environ 1,0 % chacune, la croissance du **PIB par habitant** s'est élevée à 0,8 % par an.

D'après les projections démographiques de l'OFS, la population active connaîtra une croissance plus modeste que la population totale, et ce même si l'immigration reste soutenue. Selon le scénario de référence à l'horizon 2040, la croissance de la population active sera réduite de moitié par rapport à la tendance observée ces quinze dernières années. L'immigration permet ainsi de limiter le **vieillissement démographique** et d'atténuer le défi qui en découle, à savoir le maintien du niveau de prospérité pour les générations futures.

Afin d'atténuer les effets négatifs de l'évolution démographique, il est essentiel de maintenir une **immigration aussi proche que possible du marché du travail** et d'**exploiter au mieux le potentiel d'emploi existant sur le territoire national**. Avec un **taux d'activité** de 84,8 % en 2025, la participation au marché du travail des Suisses âgés de 15 à 64 ans est toutefois déjà très élevée. En équivalents plein temps, ce taux est de 72,2 %, ce qui laisse une certaine marge de progression. Les ressortissants de l'UE/AELE, dont le taux d'activité est de 87,3 %, sont encore plus souvent actifs que les Suisses ; traduit en équivalents plein temps, ce taux est de 79,1 %. En 2025, leur volume de travail s'élevait à 88,6 % en moyenne, contre 81,4 % pour les Suisses ; le temps partiel s'est établi à 25,7 % (12,4 % chez les hommes ; 44,2 % chez les femmes), contre 40,1 % chez les Suisses (19,9 % chez les hommes ; 61 % chez les femmes). Ces résultats témoignent du lien très étroit entre l'immigration issues de la libre circulation des personnes et le marché du travail. Dans un contexte économique tendu, **le taux de chômage** a atteint 4,8 % en 2025, légèrement supérieur à son niveau de neutralité conjoncturelle. À plus long terme, le chômage structurel est néanmoins demeuré à un niveau faible. En dépit d'une immigration soutenue liée au marché du travail, ni la population indigène ni celle immigrée n'est aujourd'hui davantage touchée par le chômage qu'il y a 15 ans. On peut en déduire que le marché du travail est capable d'absorber cette main-d'œuvre et qu'il existe une forte complémentarité entre la main-d'œuvre indigène et étrangère.

Les **salaires nominaux** ont progressé de 0,9 % en moyenne par an, contre 0,5 % par an pour les **salaires réels**. Entre 2010 et 2024, le salaire médian brut pour un emploi à plein temps est passé de 6 207 francs à 7 024 francs par mois, soit une hausse de 13,2 % (+817 francs). La structure salariale et les inégalités salariales, mesurées par l'écart entre les plus hauts et les plus bas salaires, sont restées largement stables. La part des bas salaires est également restée pratiquement inchangée : en 2024, elle s'élevait à 10,8 %. Étant donné que l'évolution des salaires et les changements dans la structure salariale dépendent de diverses variables (notamment la conjoncture, l'inflation, l'évolution de la productivité et la compétitivité), ces résultats ne permettent pas de lier directement l'évolution des revenus à l'immigration. Selon les dernières données, les potentiels effets néfastes de la libre circulation sur les rémunérations impactent principalement la main-d'œuvre frontalière. Il existerait donc des disparités salariales entre frontaliers et résidents, qu'on ne peut entièrement justifier par des critères liés aux salaires au Tessin et dans l'Arc jurassien.

En ce qui concerne les répercussions financières de l'ALCP en matière de **protection sociale,** on constate que les ressortissants de l'UE/AELE contribuent proportionnellement beaucoup plus à **l'AVS et à l'AI** (27,7 %) qu'ils ne perçoivent de prestations sous forme de rentes (15,3 %). Étant donné qu'ils retournent souvent à l'étranger avant d'avoir atteint l'âge de la retraite, leur part aux **prestations complémentaires** reste limité. En raison de leurs risques de chômage plus élevés, ils contribuent moins à **l'assurance-chômage** qu'ils ne perçoivent de prestations. En 2024, leur **taux d'aide sociale** s'élevait à 2,3 %, soit un chiffre légèrement supérieur à celui des Suisses (1,8 %)

Introduction

À propos du présent rapport

L'Observatoire sur la libre circulation des personnes (ALCP) a pour mission d'évaluer l'impact de la libre circulation des personnes sur la dynamique démographique, le marché du travail et la sécurité sociale (pour le mandat complet de l'Observatoire, voir l'annexe). Voici les principales thématiques qui y sont abordées :

Migration et démographie : comment l'immigration a-t-elle évolué depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, quelles sont ses caractéristiques et comment influence-t-elle l'évolution et la structure démographique ?

Économie et marché du travail : quel rôle l'immigration joue-t-elle dans la croissance économique et la prospérité ? Dans quelle mesure l'intégration sur le marché du travail des immigrés arrivés dans le cadre de la libre circulation fonctionne-t-elle par rapport à d'autres groupes de population, et comment les résultats sur le marché du travail de la population indigène évoluent-ils face à une immigration de main-d'œuvre qui demeure soutenue ? L'immigration exerce-t-elle un effet d'éviction sur le marché du travail ou empêche-t-elle d'exploiter au mieux le potentiel de main-d'œuvre indigène ?

Protection sociale : quelles sont les conséquences financières de la libre circulation des personnes sur le système de protection sociale ? Dans quelle mesure les immigrés contribuent-ils au financement des assurances sociales et quel est le rapport entre leurs cotisations et les prestations perçues ? La libre circulation des personnes grève-t-elle l'aide sociale ?

Le présent rapport rend compte des principales connaissances à ce sujet. Chaque édition de l'Observatoire aborde et approfondit certaines thématiques spécifiques (voir l'annexe pour un aperçu des contributions précédentes) : le rapport de cette année contient une digression sur l'importance de la main-d'œuvre étrangère pour l'industrie suisse (voir section 1.2) ainsi qu'une représentation de l'évolution future de la population active en fonction de différents niveaux d'immigration (basée sur les scénarios démographiques et du taux d'activité de l'OFS) (voir section 2.1).

1 Démographie et migration

1.1 Dynamique migratoire

1.1.1 Solde migratoire

Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes en 2002, l'immigration nette en provenance de l'étranger, qui correspond à la différence entre le nombre de personnes qui s'installent dans un pays et celles qui le quittent, s'est élevée en moyenne à 71 300 personnes par an en Suisse. Cumulés, ces flux migratoires représentent environ 1,7 million de personnes à fin 2025. Les ressortissants de l'UE/AELE constituent 61 % de ce total (43 800 personnes/an), contre 39 % pour les ressortissants des États tiers (27 500 personnes/an).

L'immigration sous le régime de la libre circulation est étroitement liée au marché du travail et dépend dans une large mesure de la demande de main-d'œuvre étrangère. En 2025, le solde migratoire en provenance de l'UE/AELE a atteint 50 900 personnes. Face à la poursuite de l'affaiblissement conjoncturel, il est en recul par rapport au niveau des trois années précédentes, tout en se maintenant au-dessus de sa moyenne pluriannuelle (voir A 1.1).

A 1.1. Solde migratoire par nationalité, 2002-2025
Population résidante permanente (en milliers)

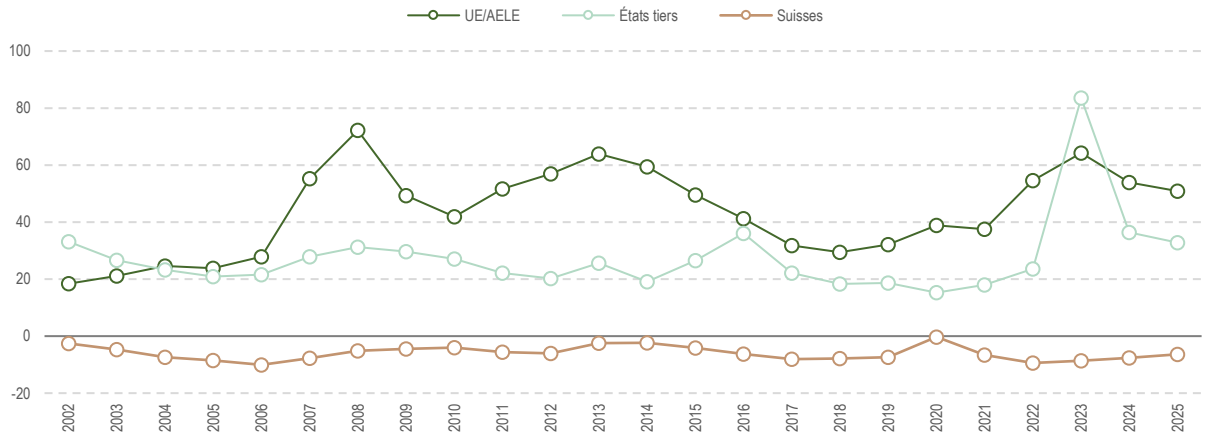

Source : ESPOP, dès 2011 STATPOP (OFS). Données 2025 provisoires

L'immigration nette en provenance des États tiers s'est élevée à 32 800 personnes en 2025. À la différence de l'immigration liée à la libre circulation, ces flux relèvent principalement de regroupements familiaux et de l'asile ; le recrutement de travailleurs étrangers via le système de quotas n'en représente qu'une petite part (voir également la section 1.2.1 consacrée aux motifs d'immigration). En 2023, l'immigration en provenance des États tiers a atteint un niveau record avec un solde net de 83 500 personnes, conséquences de la guerre en Ukraine . Quelques années plus tôt, en 2016, c'est la « crise des réfugiés » (36 100 personnes) qui a provoqué une forte augmentation de ces flux migratoires.

Dans une perspective à long terme, l'immigration totale en provenance de l'étranger affiche une tendance à la hausse depuis le début du XXIe siècle, influençant sensiblement l'évolution démographique qui était jusqu'alors caractérisée par un solde migratoire négatif des Suisses, une baisse du taux de natalité et une accélération du vieillissement démographique (voir à cet effet la section 1.3).

1.1.2 Origine et migration de retour

Les flux migratoires en provenance de l'UE/AELE vers la Suisse se sont diversifiés au fil du temps, en fonction de la situation économique qui prévaut dans ces pays et de l'ouverture progressive de la Suisse aux pays d'Europe de l'Est. Néanmoins, la place centrale occupée par les trois grands pays limitrophes reste une constante : depuis 2002, Allemands, Français et Italiens constituent près de 60 % du solde migratoire global en provenance de l'UE/AELE (voir A 1.2). En moyenne, 12 800 personnes par an immigrent d'Allemagne (2025 : 13 900), 6 400 de France (2025 : 10 400) et 6 000 d'Italie (2025 : 7 900). Par ailleurs, au cours des premières années de la libre circulation des personnes et pendant la crise de l'euro, l'immigration en provenance du Portugal a également été élevée, même si elle a nettement reculé ces dernières années. En moyenne, entre 2002 et 2025, le solde migratoire avec le Portugal s'est élevé à 5 200 personnes (2025 : 1 000).

A 1.2. Part des différents pays d'origine dans l'immigration nette en provenance de l'UE/AELE
Population résidante permanente, moyenne 2002-2025 (valeurs 2025 entre parenthèses)

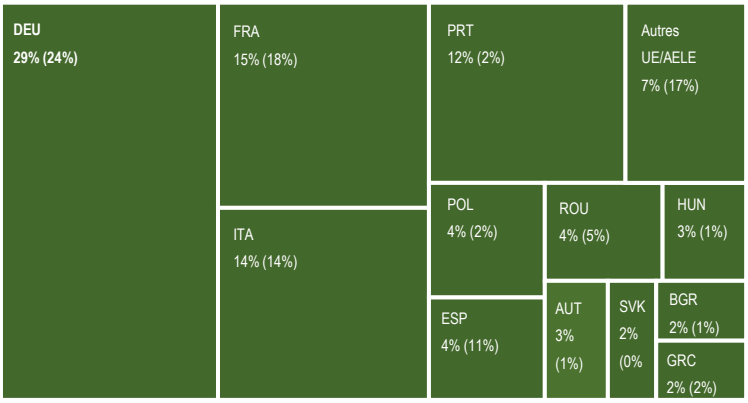

Sources : ESPOP, dès 2011 STATPOP (OFS) ; pour 2025 SYMIC (SEM)

A 1.3. Taux de retour dans le pays d'origine des ressortissants de l'UE/AELE
Taux de personnes retournées dans leur pays d'origine après avoir immigré en Suisse, par titre de séjour lors de l'arrivée, années d'immigration 2011-2015

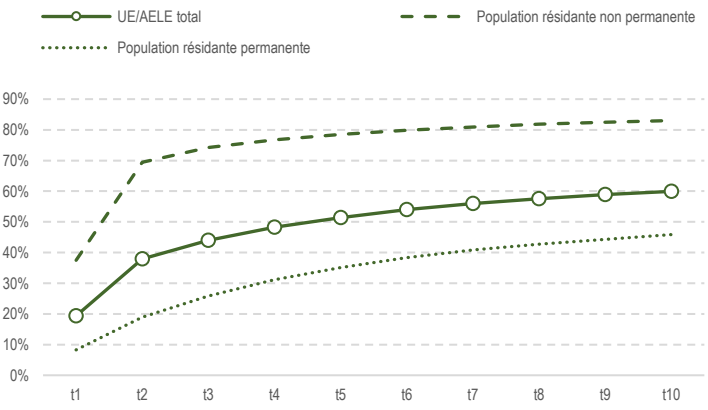

Source : ANS (OFS)

Compte tenu de l'élargissement progressif de la libre circulation à l'Europe de l'Est, cette région est également devenue un important bassin de main-d'œuvre pour les entreprises suisses (voir l'annexe pour un aperçu de l'extension par étapes de l'ALCP). Ces différentes étapes d'ouverture se sont chacune traduites à court terme par une hausse de l'immigration. Entre 2002 et 2025, la migration nette en provenance d'Europe de l'Est (principalement de Pologne, de Roumanie et de Hongrie) s'est élevée en moyenne à 7 900 personnes au total par an (2025 : 7 400).

Les personnes immigrées dans le cadre de la libre circulation ne résident souvent pas durablement en Suisse. Des analyses longitudinales portant sur les cohortes d'immigrés de 2011 à 2015 montrent qu'environ 20 % des personnes originaires de l'UE/AELE ayant rejoint la population résidante permanente ont émigré dans les deux premières années suivant leur arrivée (t_2) ; ce taux est de 35 % cinq ans (t_5) après leur arrivée et de 45 % dix ans (t_{10}) plus tard (voir A 1.3). Les immigrés arrivés en tant que résidents de courte durée (qui ne sont pas comptabilisés dans la population résidante permanente) quittent le pays dans 70 % des cas au cours des deux premières années. Ce phénomène est récurrent dans toutes les cohortes. Il souligne le fort dynamisme qui caractérise la migration de main-d'œuvre, lequel passe inaperçu si l'on se cantonne à l'examen des seuls chiffres nets.

1.1.3 Emploi frontalier

Outre les personnes qui immigrent en Suisse, les frontaliers jouent également un rôle capital pour le marché du travail. Avant même l'introduction de la libre circulation des personnes, il n'existait aucune limitation quantitative les concernant mais ce n'est qu'avec la suppression des zones frontalières[1] en 2007 que l'emploi des frontaliers a été entièrement libéralisé. En 2025, la Suisse comptait environ 409 100 frontaliers (voir A 1.4), soit 7,6 % de l'emploi total et 21,8 % de l'ensemble de la main-d'œuvre étrangère travaillant en Suisse. Le nombre de frontaliers, qui a été multiplié par 2,5 par rapport à 2002, a connu une croissance nettement plus forte que celle de l'ensemble de la population active, laquelle a augmenté d'environ 30 % au cours de la même période. Durant la phase de reprise économique qui a suivi la crise du Covid, on a observé des taux de croissance particulièrement élevés, taux ont toutefois reculé avec le récent ralentissement économique ; ils restent toutefois positifs.

A 1.4. Frontaliers : effectifs et évolution par rapport à l'année précédente
Valeurs moyennes annuelles, 2002-2025

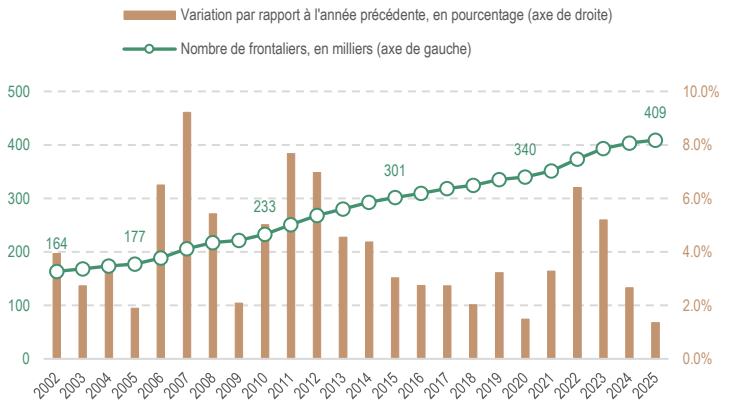

La statistique des frontaliers a été corrigée . Les résultats reposent sur les données de fin avril 2026.

Source : statistique des frontaliers (OFS), valeurs 2024 et 2025 provisoires

A 1.5. Part des frontaliers dans la population active, par canton
2023 (données disponibles les plus récentes relatives à la situation de l'emploi par canton)

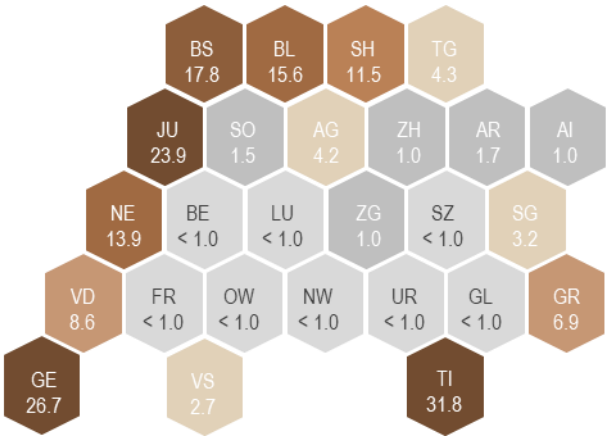

Sources : Statistique des frontaliers, STATENT (OFS)

En 2025, les trois quarts des travailleurs frontaliers occupaient un emploi dans l'un des cinq grands cantons frontaliers que sont Genève, Tessin, Vaud, Bâle-Ville et Bâle-Campagne. C'est dans le canton du Tessin que la part à l'emploi des frontaliers a été la plus élevée (31,8 %), suivi de Genève (26,7 %), du Jura (23,9 %), de Bâle-Ville (17,8 %), de Bâle-Campagne (15,6 %), de Neuchâtel (13,9 %) et de Schaffhouse (11,5 %) (voir A 1.5.). Du point de vue du pays de résidence, près des trois cinquièmes des frontaliers en 2025 (236 300 personnes, soit 58 %) étaient originaires de France, 23 % d'Italie (92 200 personnes) et 16 % d'Allemagne (67 500 personnes), tandis que 2 % pendulaient depuis l'Autriche ou le Liechtenstein (9 600 personnes au total), le pourcentage restant provenant d'un État non limitrophe (principalement la Pologne et la Slovaquie). Comme auparavant, les frontaliers travaillent souvent dans l'industrie manufacturière (en 2025 : 90 000 personnes, soit 22 % de l'effectif frontalier) ;

[1] Dans le cadre des accords frontaliers conclus avec les États limitrophes, ces zones frontalières consistaient en des bandes de territoire ou de communes proches d'une frontière, dans lesquelles les frontaliers devaient résider et qui permettaient alors d'y engager ces derniers.

ils sont également nombreux dans le commerce (52 600 ; 13 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (47 100 ; 12 %), le secteur des autres activités de soutien aux entreprises (notamment la location de services, 46 300 ; 11 %) ou encore dans le secteur de la santé et de l'action sociale (43 800 ; 11 %).

1.1.4 Migration temporaire de travail

Parmi les différentes formes de migration temporaire de travail, il convient de distinguer les résidents de courte durée titulaires d'un permis L de ceux de courte durée soumis à l'obligation d'annonce. Les personnes titulaires d'un permis L peuvent séjourner en Suisse de manière temporaire, en général moins d'un an. Leur nombre, qui fluctue fortement en cours d'année et varie selon la conjoncture, a diminué sur le long terme (voir A 1.6). Cela s'explique notamment par le fait que, lors de l'introduction graduelle de la libre circulation des personnes et de son extension ultérieure, les autorisations de séjour B n'étaient parfois disponibles qu'en quantité limitée ; à la place, on délivrait davantage d'autorisations de séjour de courte durée. Avec la suppression des quotas, celles-ci ont ensuite été en partie converties en autorisations de séjour. En 2025, le nombre de titulaires d'un permis de séjour de courte durée s'élevait en moyenne annuelle à environ 40 000 personnes, soit environ 1 % de la population active.

A 1.2. Titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée exerçant une activité lucrative (L)

Effectif annuel moyen et variation par rapport à l'année précédente, 2005-2025

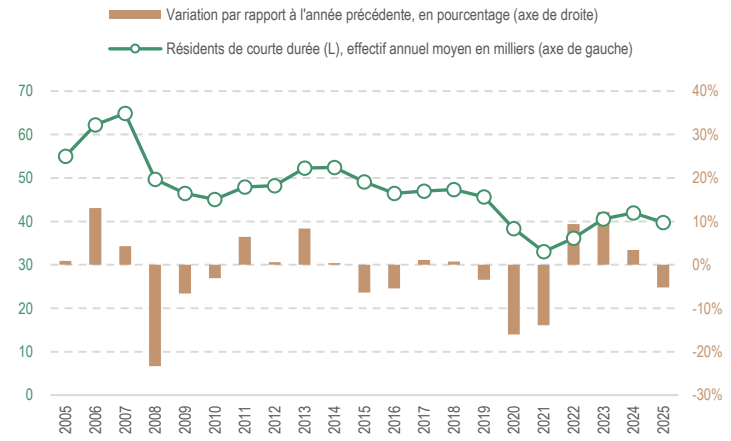

Source : Statistique de la population en emploi SPEE (OFS)

A 1.3. Titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée soumis à l'obligation d'annonce (durée du séjour < 90 jours)

Nombre de personnes par an et évolution par rapport à l'année précédente, 2005-2025

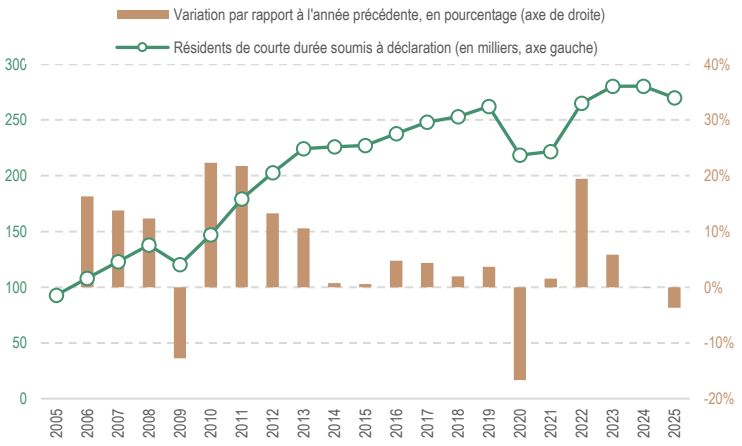

Source : Système d'information central sur la migration SYMIC (SEM)

Les séjours de courte durée pour des raisons professionnelles ne sont pas soumis à autorisation lorsque les missions durent moins de trois mois ou 90 jours par année civile ; il convient alors uniquement de les annoncer via la procédure de déclaration en ligne. Les prestataires de services transfrontaliers (travailleurs détachés et indépendants) peuvent bénéficier de cette réglementation, laquelle permet également d'occuper sans autorisation des emplois de courte durée auprès d'employeurs suisses. Au total, 270 000 personnes étaient actives en Suisse en 2025 en tant que résidents de courte durée soumis à l'obligation d'annonce (voir A 1.7).

Ce nombre a augmenté au fil du temps, alors que les séjours de courte durée nécessitant une autorisation ont reculé. Cette hausse s'explique uniquement par l'augmentation des prises d'emploi auprès d'employeurs suisses, les prestations de services transfrontaliers ayant légèrement diminué. En 2025, le volume de travail des titulaires d'un permis de courte durée soumis à l'obligation d'annonce a atteint 10,3 millions de jours. Sur la base de 254 jours de travail pour un emploi à temps plein, cela équivaut à environ 40 700 équivalents plein temps, soit environ 1 % du volume total de l'emploi en Suisse.

Les résidents de courte durée sont principalement recrutés sous contrat à durée limitée dans les secteurs de la construction, de l'hôtellerie-restauration, de l'agriculture ou de l'industrie, souvent dans le cadre de la location de services. Bien que leur effectif soit modeste face au volume global des frontaliers et des immigrés, ils jouent un rôle stratégique en offrant aux secteurs économiques la flexibilité nécessaire pour absorber les variations saisonnières et les cycles conjoncturels. Cependant, la brièveté des engagements dans ces secteurs engendre davantage d'infractions aux conditions de salaire et de travail.

1.2 Caractéristiques propres à la migration liée à la libre circulation des personnes

1.2.1 Motifs d'immigration

Les raisons qui poussent les personnes à immigrer en Suisse sont diverses. Pour les ressortissants de l'UE/AELE, l'exercice d'une activité lucrative constitue le principal motif d'immigration. En effet, près de 70 % des autorisations de séjour délivrées à ce groupe d'immigrés l'ont été à des personnes possédant un contrat de travail en Suisse, proportion qui est restée constante au cours des dernières années. En 2025, 95 % de l'ensemble de la main-d'œuvre recrutée à l'étranger provenait de la zone UE/AELE.

Le regroupement familial constitue la deuxième raison d'immigration la plus courante : en 2025, 18 % des autorisations de séjour délivrées à des ressortissants de l'UE/AELE ont été accordées à ce titre. Dans 36 % des cas, il s'agit d'un conjoint qui immigre, tandis que 64 % concernent des enfants ; il est rare que d'autres membres de la

A 1.4. Nouvelles autorisations de séjour délivrées en 2025, par pays d'origine et motif d'immigration
Population résidante étrangère

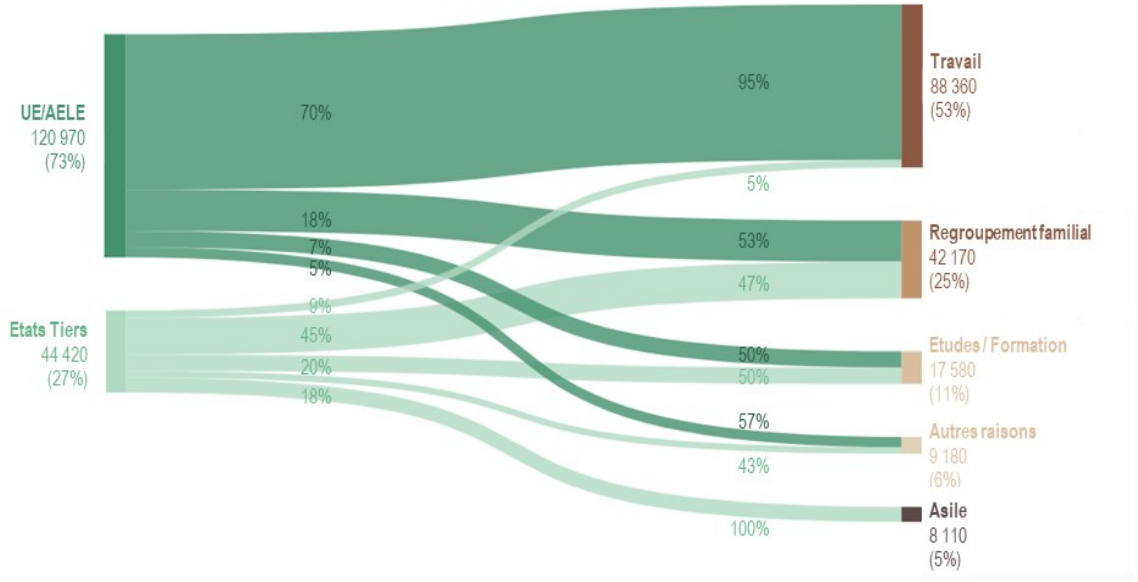

Remarque : les données se réfèrent au motif qui a conduit à l'octroi de l'autorisation de séjour. La catégorie « Autres motifs » concerne surtout les retraités et les personnes sans activité professionnelle.

Source : SYMIC (SEM)

famille rejoignent le pays (0,1 %, soit 19 personnes en 2025). Les enfants et petits-enfants âgés de plus de 21 ans ainsi que les ascendants sont également autorisés à rejoindre le pays, à condition que leur entretien financier soit assuré. Ce chiffre, marginal, inclut également les ressortissants de l'UE/AELE venus rejoindre des Suisses (1 067 personnes). Le regroupement familial en provenance de l'UE/AELE est, dans une large mesure, directement lié à la migration de main-d'œuvre. De nombreuses personnes ayant immigré par ce biais exercent par la suite une activité lucrative (voir les explications sur la participation au marché du travail à la section 2.2.2).

L'immigration en provenance des États tiers est, pour sa part, très différente. Elle repose sur un principe de stricte complémentarité. Soumis à des quotas annuels ainsi qu'à des conditions d'admission qualitatives, ces travailleurs ne représentent qu'une part marginale (9 %) du flux migratoire global. En revanche, le regroupement familial représente le motif d'immigration le plus important (45 %). La formation (20 %) et le domaine de l'asile (18 %) sont d'autres motifs d'immigration courants.

1.2.2 Niveau de formation

Concernant le niveau d'études, les immigrés de l'ALCP sont 53 % à bénéficier d'une formation de degré tertiaire (université ou haute école), tandis que 19 % n'ont pas suivi de formation post-obligatoire (degré secondaire I). Comparativement, les Suisses sont 45 %, respectivement 10 %, soit un taux chaque fois plus faible aux deux extrémités de l'échelle des qualifications (voir A 1.9).

A 1.5. Structure des qualifications des immigrés dans le cadre de l'ALCP par rapport aux autres groupes de population

Personnes actives de 15 ans et plus, population résidante permanente, 2025

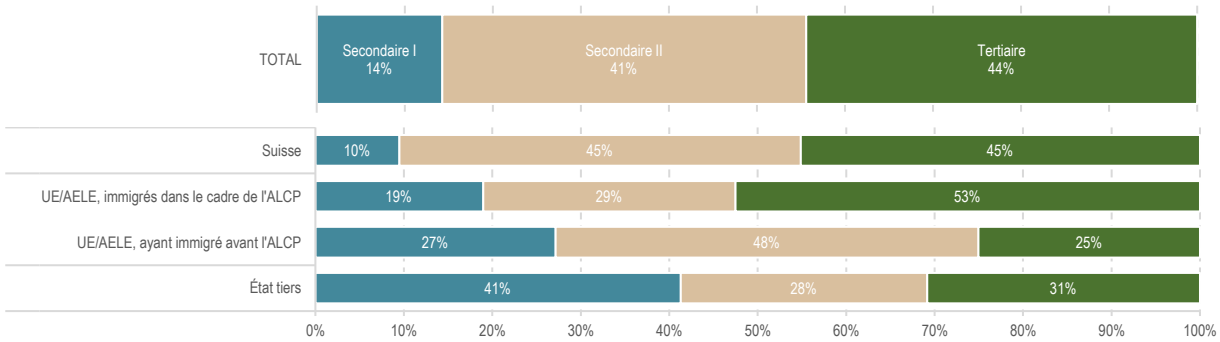

Sont considérées comme « personnes immigrées dans le cadre de l'ALCP » celles ayant la nationalité d'un État actuellement membre de l'UE/AELE et qui ont immigré en Suisse après 2002. Les informations se réfèrent à la formation la plus élevée achevée au moment de l'enquête. Les pourcentages ne totalisent pas 100 % en raison des arrondis.

Source : Enquête suisse sur la population active ESPA (OFS)

La structure des qualifications de la main-d'œuvre liée à l'ALCP montre, d'une part, que les besoins en main-d'œuvre hautement qualifiée ont fortement augmenté ces dernières années. D'autre part, les secteurs de base (comme la construction, l'hôtellerie-restauration ou l'industrie) continuent de recruter dans la zone UE/AELE pour des activités plus simples, bien que cette proportion diminue (voir la part de 27 % des effectifs sans formation post-obligatoire *avant* l'entrée en vigueur de l'ALCP issus de la zone UE/AELE). L'offre de travail indigène pour ce type d'activité, souvent caractérisée par des conditions de travail pénibles ou astreignantes (par ex. charge physique importante), a sensiblement diminué au cours des dernières années. Cela s'explique par des facteurs démographiques, mais également par l'élévation générale du niveau de formation des Suisses. En raison des quotas, il n'est pas possible de recruter de la main-d'œuvre issue des États tiers, puisque seuls les spécialistes et les personnes hautement qualifiées sont autorisées à travailler en Suisse.

De plus, l'adéquation de leurs compétences dépend des systèmes éducatifs propres à leur pays d'origine. Ainsi, dans ceux où la formation duale est inexistante, les diplômes de degré secondaire sont difficilement comparables à ceux du système de formation suisse. Cela explique la proportion importante de travailleurs issus de l'ALCP sans formation post-obligatoire. Parallèlement, on observe que dans ces pays, davantage de personnes obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur qu'en Suisse. Il est donc pertinent de s'intéresser ici aux professions effectivement occupées par les immigrés. Voir à ce sujet la section suivante.

1.2.3 Professions

En 2025, 55 % des travailleurs ayant immigré en Suisse dans le cadre de l'ALCP exerçaient une profession exigeant un haut niveau de qualification. Il s'agit notamment des activités exercées par des cadres ou dans des professions universitaires, scientifiques ou techniques (voir A 1.10). Cette proportion est donc similaire à celle des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (53 %, voir la section précédente). On peut donc supposer que la grande majorité des immigrés hautement qualifiés bénéficiant de la libre circulation exercent effectivement des activités exigeantes correspondant à leur niveau de formation.

Un chapitre du rapport de l'année dernière, qui a examiné cette question de manière plus nuancée en tenant compte de l'ensemble de l'éventail des qualifications, a également montré que l'adéquation entre les qualifications formelles et la profession exercée est généralement élevée chez les immigrés de l'UE/AELE (voir le Vingt-et-unième rapport de l'Observatoire sur l'ALCP (2025), pp. 21-22). Cependant, parmi les immigrés arrivés dans le cadre de la libre circulation, on n'a pratiquement pas observé de cas où le niveau de formation ne correspondait pas à l'emploi occupé (par exemple, des « universitaires chauffeurs de taxi »). Malgré les différences entre les systèmes

A 1.6. Comparaison des professions exercées en Suisse par les immigrés liés dans le cadre de l'ALCP avec celles d'autres groupes de population
Personnes actives de 15 ans et plus, population résidante permanente, 2025

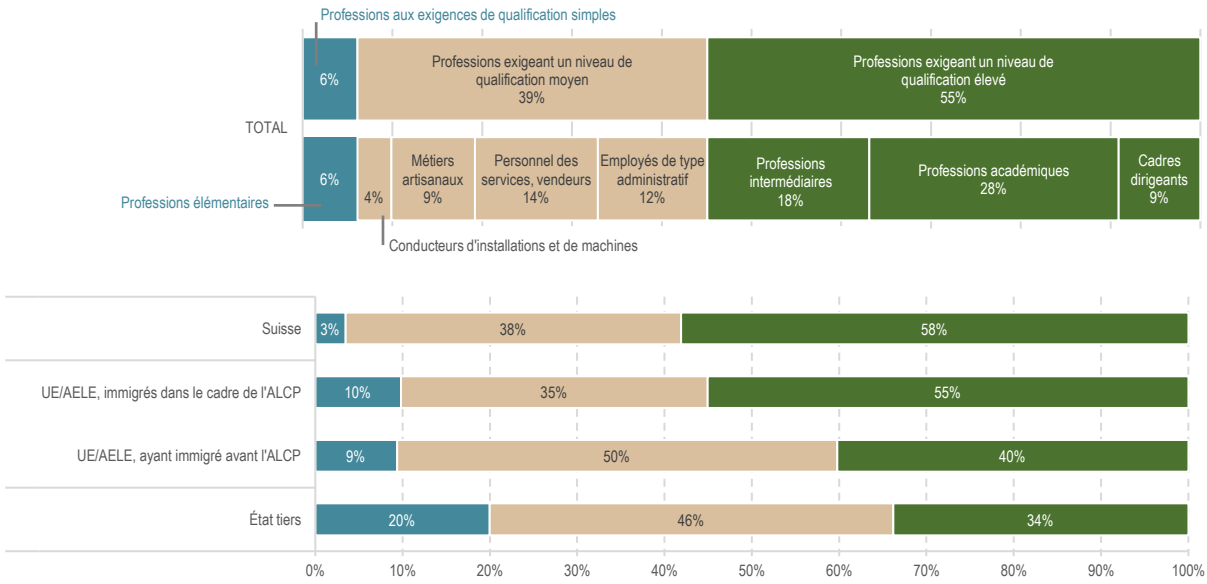

Sont considérées comme « personnes immigrées dans le cadre de l'ALCP » celles ayant la nationalité d'un État actuellement membre de l'UE/AELE et qui ont immigré en Suisse après 2002. Les informations concernent la profession effectivement exercée au moment de l'enquête. La classification dans les grands groupes

éducatifs des pays d'origine, les immigrés parviennent donc généralement à faire valoir leurs diplômes sur le marché du travail suisse[2].

On constate toutefois que les travailleurs indigènes sont encore légèrement plus nombreux (58 %) que leurs homologues issus de la libre circulation à occuper des emplois requérant de très hautes qualifications. On peut en déduire que les Suisses dotés d'un diplôme de niveau secondaire II parviennent souvent à évoluer professionnellement pour accéder à des fonctions très exigeantes dans des domaines spécialisés ou des postes de direction. Ce constat illustre la robustesse du système de formation professionnelle suisse et la capacité de la main-d'œuvre indigène à maintenir sa position sur le marché du travail en dépit d'une forte immigration. En revanche, les Suisses sont quasiment absents des postes situés au bas de l'échelle professionnelle : en 2025, seuls 3 % d'entre eux occupaient un emploi d'auxiliaire, contre 10 % pour l'UE/AELE et 20 % pour les États tiers.

[2] Ce constat est également corroboré par les résultats présentés à la section 2.4.2, qui confirment qu'à caractéristiques égales, les ressortissants de l'UE/AELE et les Suisses bénéficient de niveaux de rémunération tout aussi élevés.

A 1.7. Répartition des immigrés liés à la libre circulation entre les différents secteurs économiques, par rapport aux Suisses

Nombre de personnes actives de la population résidante permanente en milliers et part relative au total pour chaque groupe de population

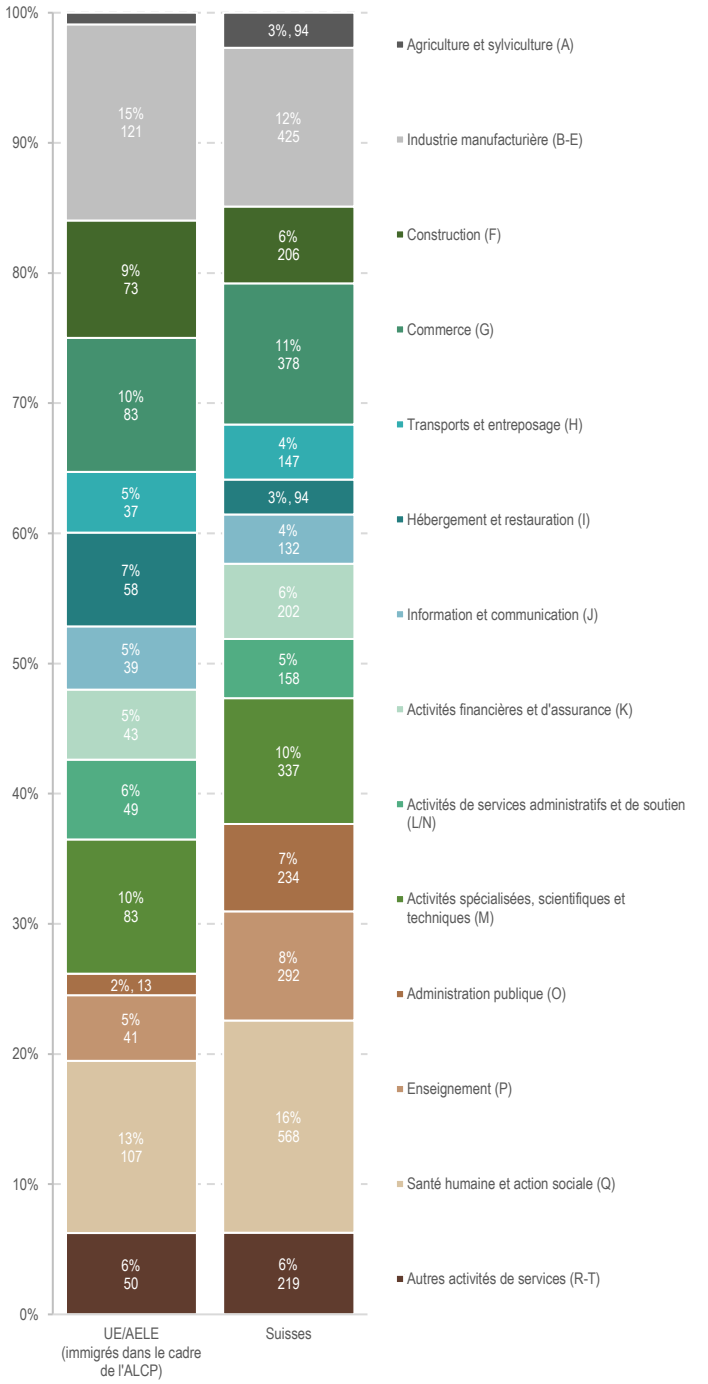

Secteurs économiques selon la NOGA (2008). Les « Activités de services administratifs et de soutien » comprennent les positions L/N de la NOGA, c'est-à-dire notamment les services relatifs aux bâtiments, la location de personnel ainsi que l'aménagement paysager et les activités de sécurité privée. Les « Autres services personnels » regroupent les positions R/S/T, soit entre autres les services personnels (p. ex. coiffure et soins de beauté, blanchisserie-teinturerie) ainsi que les activités dans le domaine des arts, des sports et des loisirs.

Sont considérées comme « personnes immigrées dans le cadre de l'ALCP » celles ayant la nationalité d'un État actuellement membre de l'UE/AELE et qui ont immigré en Suisse après 2002.

Source : Enquête suisse sur la population active ESPA (OFS)

1.2.4 Secteurs économiques

En 2025, c'est dans l'industrie manufacturière ainsi que dans la santé humaine et les activités d'action sociale que le nombre absolu de travailleurs ayant rejoint la Suisse dans le cadre de l'ALCP était le plus élevé, avec respectivement 121 000 et 107 000 personnes actives. On compte également de nombreux actifs dans d'autres domaines cruciaux, notamment les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques ainsi que dans le commerce, qui emploient chacun environ 83 000 travailleurs, mais également dans le secteur de la construction (73 000 personnes) et dans l'hôtellerie-restauration (58 000 personnes). L'effectif total s'est établi à environ 805 000 personnes.

Contrairement aux ressortissants suisses, on constate que les immigrés de l'ALCP sont proportionnellement moins nombreux dans les secteurs parapublics, qui englobent notamment l'administration publique et le système éducatif, malgré leur forte présence dans le secteur de la santé humaine et des activités d'action sociale. En 2025, 31 % des Suisses travaillaient dans l'un de ces trois secteurs, contre seulement un sur cinq parmi les immigrés de l'ALCP. En revanche, les Suisses sont nettement moins souvent actifs dans la construction, l'hôtellerie-restauration ou l'industrie.

La figure A 1.12 compare le nombre de travailleurs de l'UE/AELE avec le nombre total de salariés par secteur. Étant donné que les différents secteurs économiques emploient, à des degrés divers, non seulement des immigrés, mais aussi des frontaliers et des résidents de courte durée, ceux-ci sont également pris en compte. Cela permet de

dresser un panorama complet des secteurs économiques recourant dans une large mesure à la main-d'œuvre de l'UE/AELE. Celle-ci est très présente dans l'hôtellerie-restauration et la construction (39 %, respectivement 33 %), ainsi que dans l'industrie et les activités de services administratifs et de soutien (respectivement 33 % et 32 %). Ce dernier secteur englobe notamment la location de services, où les frontaliers et les résidents de courte durée sont particulièrement représentés. Parallèlement, les secteurs à forte intensité de connaissances, en forte croissance ces dernières années et qui ont généré de nombreux emplois destinés principalement à des personnes hautement qualifiées, ont également dû faire appel à de la main-d'œuvre étrangère pour répondre à leurs besoins : en témoigne la proportion des ressortissants de l'UE/AELE supérieure à la moyenne, soit 28 % des effectifs dans les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques ainsi que dans le secteur de l'information et de la communication (chacun 28 %).

A 1.8. Part de la main-d'œuvre étrangère dans l'effectif total des salariés, par secteur d'activité
En 2025

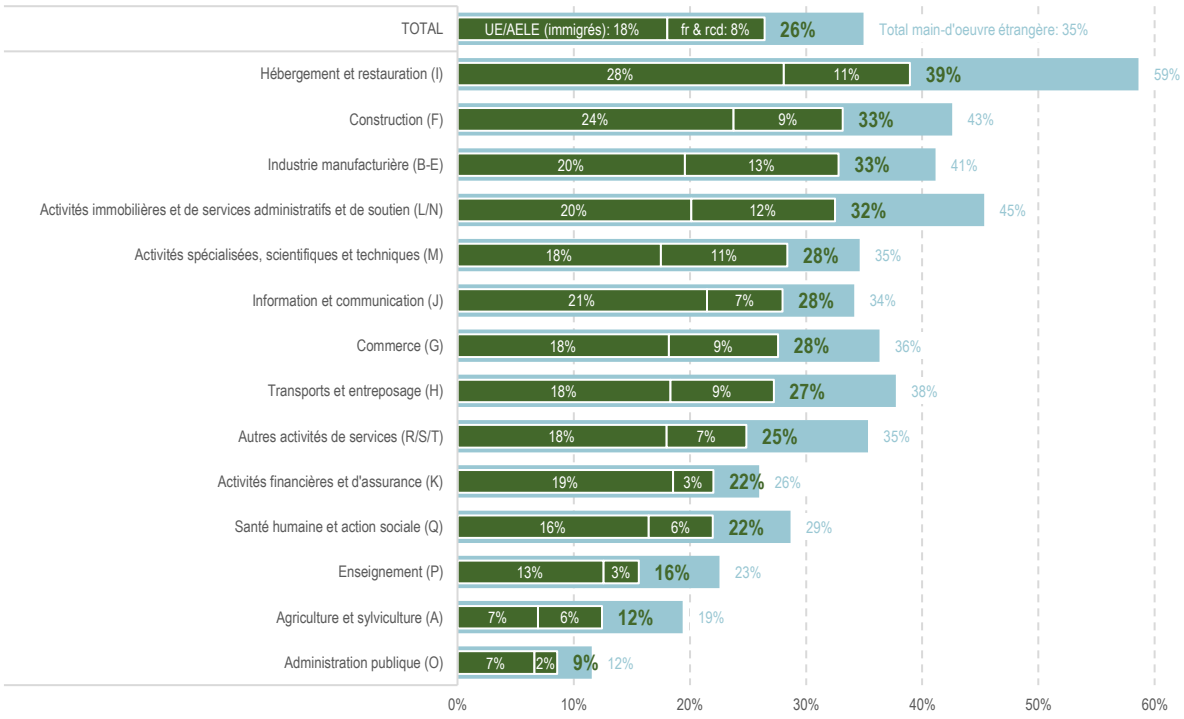

Secteurs économiques selon la NOGA (2008). Les secteurs « Immobilier / Activités de services administratifs et de soutien » comprennent les positions L/N de la NOGA, c'est-à-dire notamment les services relatifs aux bâtiments, la location de services ainsi que l'aménagement paysager et les activités de sécurité privée. Les « Autres services personnels » regroupent les positions R/S/T, soit entre autres les services personnels (p. ex. coiffure et soins de beauté, blanchisserie-teinturerie) ainsi que les activités dans le domaine des arts, des sports et des loisirs.
Dans ce graphique, les ressortissants de l'UE/AELE faisant partie de la population résidante permanente comprennent également les personnes avant l'entrée en vigueur de l'ALCP.
fr. = frontaliers ; rcd. = résidents de courte durée

Source : Statistique de la population en emploi SPEE (OFS)

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, la part des ressortissants de l'UE/AELE dans l'effectif total a augmenté au fil du temps, mais reste inférieure à la moyenne en 2025 (22 %). Face à des besoins croissants et en dépit d'une immigration soutenue de professionnels de la santé et de l'apport des travailleurs frontaliers, la main-

d'œuvre indigène est parvenue à répondre ces dernières années aux besoins du marché[3]. En effet, récemment, l'emploi des Suisses dans ce secteur a connu une croissance particulièrement forte (voir également les explications fournies à la section 2.1.1). Dans les autres secteurs proches de l'Etat, à savoir l'enseignement (16 %) et l'administration publique (9 %), le recrutement à l'étranger revêt une importance moindre, la part des ressortissants de l'UE y étant nettement inférieure à la moyenne.

[3] Dans les structures de santé situées à proximité d'une frontière notamment, les travailleurs en provenance de l'UE/AELE occupent souvent une part nettement plus importante du personnel. En 2025, 43 600 frontaliers étaient employés dans le secteur de la santé humaine et des activités d'action sociale. Pour une analyse plus détaillée de l'importance de la main-d'œuvre étrangère dans le secteur de la santé, voir également l'article consacré à ce thème dans la Dix-septième édition de ce rapport (2021), pp. 65 et suivantes.

ENCADRE : Importance de la libre circulation des personnes pour l'industrie manufacturière suisse

En 2024, le secteur manufacturier comptait 637 000 employés en équivalents plein temps (EPT), soit 14 % de l'emploi total (voir A 1). En dépit de la tendance à la tertiarisation observée ces vingt dernières années, le nombre absolu de salariés dans l'industrie est resté globalement stable. Dans le même temps, la création de valeur brute générée par les entreprises de ce secteur a considérablement augmenté : en 2024, elle s'élevait à 163 milliards de francs suisses, soit une progression de 62 % en 20 ans. Au cours de la même période, le volume des exportations a doublé, pour atteindre un montant de 283 milliards de francs suisses en 2024. Sa part de valeur ajoutée dans le PIB se montait à 20 % en 2024 (voir A 2). L'industrie conserve ainsi un poids économique déterminant, garantissant un niveau de PIB par habitant particulièrement remarquable. Ce succès repose sur des qualifications élevées ns des activités haut de gamme et sur le rayonnement mondial de nos fleurons horlogers et pharmaceutiques. Au total, en 2024, près des trois quarts de la main-d'œuvre industrielle travaillaient dans les secteurs à forte valeur ajoutée que sont l'industrie MEM (machines, équipements électriques et métallurgie), la chimie, la pharmaceutique et l'horlogerie.

Par rapport à l'ensemble de l'économie, la main-d'œuvre active dans l'industrie compte une part supérieure à la moyenne de ressortissants de l'UE/AELE : en tenant compte des frontaliers, ils représentaient 35 % de l'emploi en 2024, contre 27 % pour l'ensemble de l'économie (voir A 3). Ils sont particulièrement nombreux dans l'industrie chimique et pharmaceutique, où ils occupent la moitié des emplois et où la part totale des étrangers (qui inclut également les ressortissants des États tiers) atteint près de 60 %. L'industrie de l'horlogerie et celle du textile sont elles aussi particulièrement tributaires de la libre circulation des personnes, avec des parts d'emploi de ressortissants de l'UE/AELE s'élevant à respectivement 42 % et 37 %. Dans la branche des machines, des équipements électriques et de la métallurgie, cette part est légèrement inférieure, soit d'environ un tiers, mais reste toujours nettement supérieure à la moyenne nationale. L'industrie agroalimentaire et le secteur du bois, du papier et des produits imprimés, qui recourent à un nombre particulièrement élevé de ressortissants des États tiers, se situent légèrement sous cette moyenne.

La composition de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier diffère nettement de celle de l'économie suisse dans son ensemble (voir A 4). Ainsi, 42 % des personnes actives dans l'industrie exercent un métier artisanal, opèrent des machines et des installations ou exercent une activité auxiliaire ; à l'échelle de l'économie dans son ensemble, ces catégories professionnelles représentent aujourd'hui 19 % de l'emploi, soit une part nettement moins importante (voir la section 1.2.3). Ainsi, la libre circulation des personnes dans l'industrie sert avant tout à combler la demande de main-d'œuvre dans l'industrie artisanale : ce secteur emploie de nombreux travailleurs étrangers, principalement des frontaliers, qui sont plus souvent recrutés pour des postes auxiliaires ou des tâches élémentaires que les autres immigrés.

Il en va autrement de l'industrie chimique et pharmaceutique : dans ce secteur, 70 % des salariés relèvent de l'une des trois catégories professionnelles exigeant un niveau de qualification très élevé, c'est-à-dire qu'ils occupent soit un poste de direction, soit une fonction scientifique ou technique. Les frontaliers et les immigrés ne se différencient guère les uns des autres dans ce domaine et sont en moyenne mieux qualifiés que les Suisses actifs dans ce secteur.

De manière générale, il ressort clairement que la main-d'œuvre originaire de l'UE/AELE joue un rôle essentiel dans l'industrie manufacturière qui fait aujourd'hui la réputation de la Suisse à l'étranger. Elle contribue à la réussite et à la vitalité d'un secteur qui, face à des défis particulièrement difficiles, reste un important pilier de l'économie suisse.

A1. Part de l'industrie manufacturière dans l'emploi, en équivalents plein temps, 2024
Source : Statistique de l'emploi (OFS)

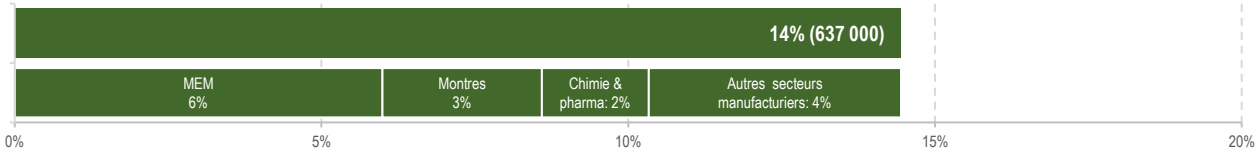

A2. Part de l'industrie manufacturière dans le PIB, 2024
Source : Compte nationaux (OFS)

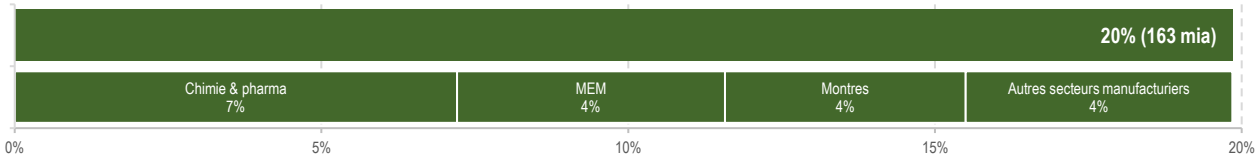

A3. Main-d'oeuvre de la zone UE/AELE dans l'industrie manufacturière, 2024
Sources: Relevé structurel (OFS) ; statistique des frontaliers (OFS)

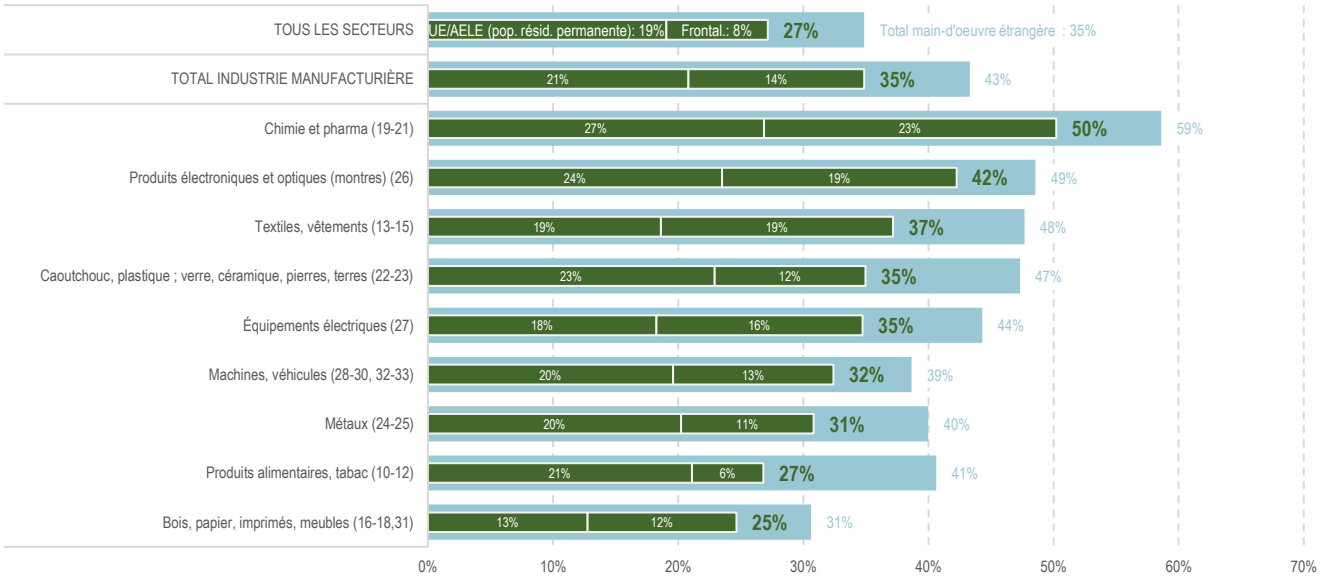

A4. Composition professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière, 2024
Source : Relevé structurel (OFS) ; pour les frontaliers : enquête sur la structure des salaires 2022 (OFS)

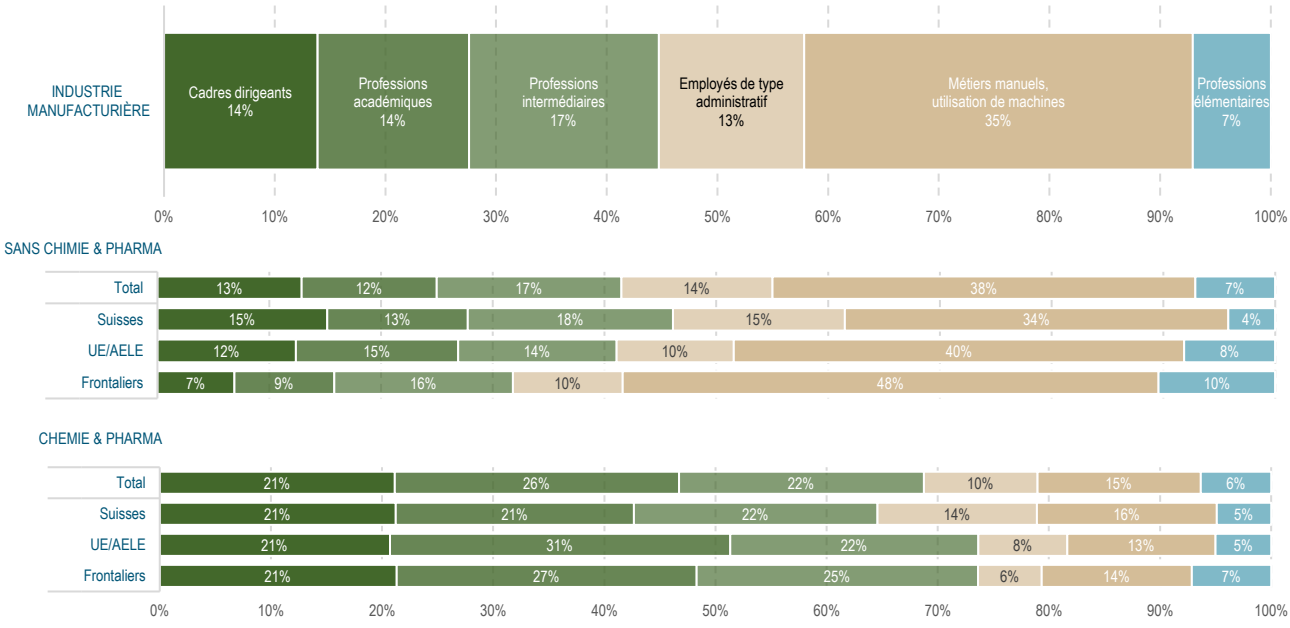

1.3 Influence de l'immigration sur le développement démographique

1.3.1 Croissance démographique

La population résidante permanente en Suisse a franchi le cap des 9,1 millions d'habitants à la fin de l'année 2025. Cette croissance illustre une accélération démographique : avec une progression annuelle moyenne de 1 % environ depuis le début du millénaire, le pays compte aujourd'hui près de 1,9 million d'habitants supplémentaires par rapport aux 7,2 millions recensés en l'an 2000. L'immigration a largement contribué à cette croissance : le solde migratoire représente à lui seul une hausse démographique de 0,8 % par an ; ainsi, près de quatre cinquièmes de l'augmentation globale de la population est lié directement à l'immigration. En moyenne, l'écart positif entre les naissances et les décès induit une hausse démographique naturelle de 0,2 % en moyenne par an. Cet apport est influencé indirectement par l'immigration, notamment par l'accroissement des naissances.

Dans une perspective à long terme, la contribution de l'immigration à la croissance démographique a donc été importante au cours des 25 dernières années. À l'inverse, depuis la fin du baby-boom, l'accroissement naturel n'a cessé de ralentir. Cette décélération s'explique par la diminution des naissances combinée à une hausse des décès, induite par le vieillissement de la population. Selon les projections démographiques de l'OFS, ce phénomène devrait se poursuivre dans les années à venir. En effet, selon le scénario de référence, l'accroissement naturel ne constituera plus un moteur de l'évolution démographique au cours des vingt-cinq prochaines années. Elle dépendra donc entièrement de l'immigration. Selon le scénario de référence, le solde migratoire annuel devrait diminuer progressivement pour passer de 60 000 personnes en 2025 à 45 000 dès 2040. En conséquence, la croissance démographique annuelle prévue pour les 25 prochaines années serait divisée par deux par rapport aux 25 dernières années, pour s'établir à +0,5 % par an. À ce rythme, la Suisse compterait 9,5 millions d'habitants en 2031, 10 millions en 2041 et 10,3 millions en 2050.

A 1.9. Importance relative des composantes de la croissance démographique

En moyenne par an et pour 100 habitants formant la population résidante permanente

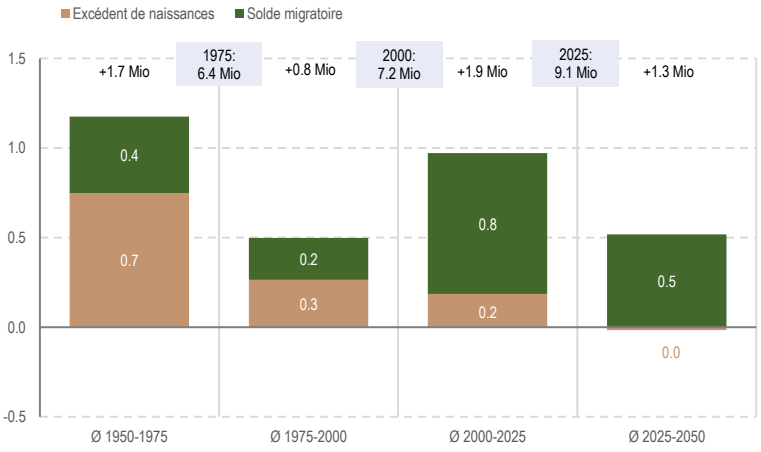

Sources : BEVNAT, ESPOP, STATPOP, scénarios démographiques de l'OFS 2025

1.3.2 Structure par âge

La population suisse vieillit : au cours des 25 dernières années, la proportion de personnes âgées n'a cessé d'augmenter, tandis que celle des groupes d'âge plus jeunes a diminué dans les mêmes proportions. Cette évolution

s'explique par l'allongement de l'espérance de vie et par le recul du taux de natalité. Au total, on compte aujourd'hui environ 3 retraités pour 10 personnes en âge de travailler (rapport de dépendance des personnes âgées : 32 %). Chez les Suisses, ce rapport est même de 4 pour 1 (rapport de dépendance des personnes âgées : 42 %), tandis qu'il est nettement plus faible chez la population étrangère, où il est de 10 pour 1 (rapport de dépendance des personnes âgées : 12 %). Cela s'explique par le fait que, d'une part, la majorité des immigrés rejoignent la Suisse alors qu'ils sont encore jeunes et en âge de travailler et, d'autre part, ils quittent souvent le pays après quelques années ou lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite (voir section 1.1.2)[4]. L'immigration rajeunit ainsi la pyramide des âges de l'ensemble de la population : elle favorise principalement la croissance de la population en âge de travailler tout en atténuant l'effet du vieillissement.

A 1.10. Structure par âge selon la nationalité, population résidante permanente

En 2000, 2025 et 2050 (selon le scénario de référence A-00-2025), effectifs au 1er janvier

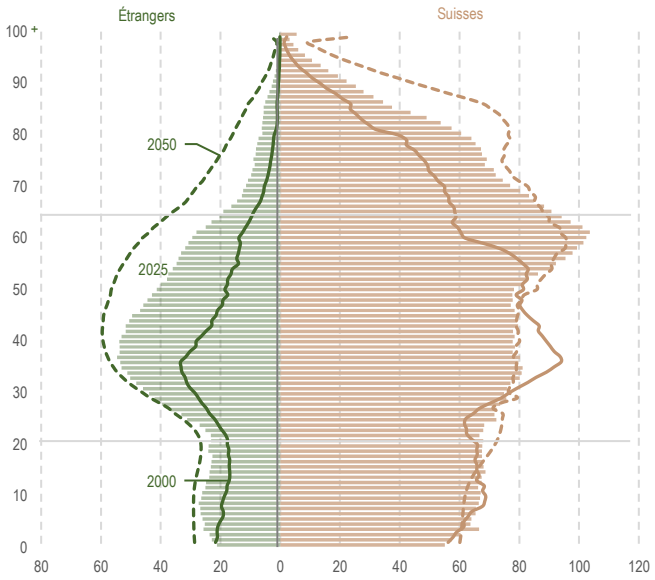

Rapport de dépendance, par nationalité (en %)	2000	2025	2050
TOTAL	25	32	43
Suisses	30	42	55
Étrangers	8	12	22

Sources : ESPOP/STATPOP et scénarios démographiques de l'OFS 2025

L'immigration ne permet toutefois pas de freiner le vieillissement de la population. Avec l'arrivée à l'âge de la retraite de toute la génération du baby-boom, ce phénomène va s'accentuer au cours des prochaines années. Selon le scénario de référence de l'OFS, le rapport de dépendance des personnes âgées passera de 32 % aujourd'hui à 43 % d'ici 2050, pour autant que les tendances démographiques actuelles se poursuivent et en supposant une immigration nette d'environ 50 000 personnes par an.

Ces bouleversements démographiques entraînent des conséquences directes sur la croissance économique et l'évolution de la prospérité. L'influence de l'immigration future sur ces dynamiques est examinée plus en détail dans une digression figurant à la section 2.1.

[4] Il convient également de tenir compte du fait que, chaque année, des étrangers se font naturaliser. Ces personnes sont comptabilisées dans la statistique de la population suisse dès l'acquisition de la nationalité suisse.

2 Économie et marché du travail

2.1 Évolution macroéconomique

2.1.1 Croissance économique, volume de travail et productivité

Entre 2010 et 2025, la croissance moyenne du PIB réel de la Suisse s'est élevée à 1,8 % par an. Au cours de cette même période, la population a crû d'environ 1 %. Il en résulte une croissance du PIB par habitant de 0,8 % par an (voir A 2.1). En dépit d'une hausse démographique soutenue, le PIB par habitant a également augmenté au cours des dernières années.

A 2.1. Principaux indicateurs de l'évolution économique 2010-2025

Taux de croissance annuels moyens

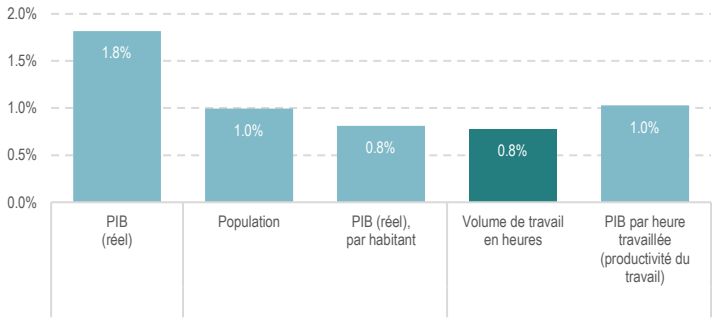

Sources : SVOLTA, ESPOP/STATPOP (OFS) ; estimations trimestrielles du PIB (SECO)

Le volume total de travail, mesuré par la somme des heures travaillées sur le territoire national,[5] a augmenté en moyenne de 0,8 % par an entre 2010 et 2025, tandis que la productivité du travail, exprimée en PIB par heure travaillée, a progressé en moyenne de 1 % par an. Les gains de productivité ont davantage stimulé la croissance du PIB que l'augmentation de la main-d'œuvre.

A 2.2. Contribution des Suisses et des étrangers à la croissance annuelle moyenne du volume de travail en heures, 2010-2025

Contribution à la croissance en points de pourcentage (pp), par nationalité

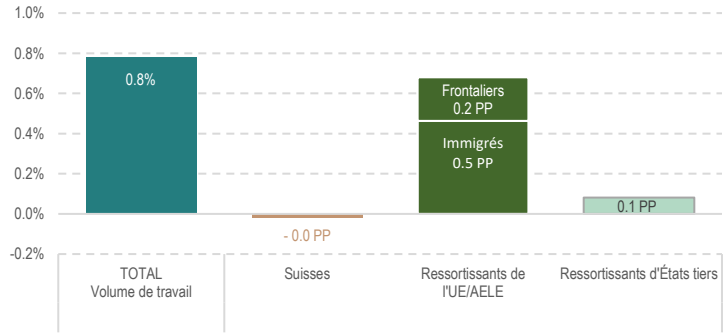

Source : SVOLTA (OFS)

L'immigration influence ces deux composantes. S'il n'est pas possible de quantifier directement leur incidence sur l'évolution de la productivité,[6] la croissance du volume de travail est exclusivement imputable à la main-d'œuvre étrangère, en particulier à celle originaire de l'UE/AELE (voir A 2.2). En revanche, la population active indigène diminue pour des raisons démographiques : chaque année, le nombre de personnes âgées arrivant à l'âge de la retraite est supérieur à celui des jeunes qui entrent dans la vie active. Au cours de la période observée, les Suisses n'ont donc pas pu positivement contribuer à la croissance du volume global de travail, bien que la participation au marché du travail de la population en âge de travailler ait augmenté (pour l'évolution du taux de participation, voir la section 2.2). Dans la mesure où le potentiel d'augmentation de la participation au marché du travail est déjà limité, la croissance économique de la Suisse dépend aujourd'hui déjà essentiellement de l'immigration et des gains de productivité. L'encadré qui suit permet d'analyser ces liens sous un angle prospectif.

[5] Cette analyse tient compte de l'ensemble des heures de travail effectuées en Suisse par la main-d'œuvre suisse et étrangère, y compris celles des frontaliers.

[6] Des études montrent que l'immigration sous l'ALCP a un effet globalement positif, mais modéré [voir *Siegenthaler et Sturm (2012), Stalder (2010), Aeppli et al. (2008)*].

ENCADRE. Importance de l'immigration pour l'évolution future de la population active : une illustration à partir des scénarios de la population active de l'OFS

Tous les cinq ans, l'OFS établit non seulement de nouvelles projections démographiques précises, mais évalue également, à partir de celles-ci, des scénarios relatifs à l'évolution de la population active. À cette fin, les changements socio-économiques observés dans la structure démographique, tels qu'ils ressortent des projections démographiques, sont extrapolés pour déterminer l'évolution de la population active, puis associés à des hypothèses concernant l'évolution future de la participation au marché du travail. Cet article met en évidence ces résultats afin d'illustrer l'impact de différents niveaux d'immigration sur l'évolution de la population active et, partant, sur les perspectives de croissance économique.

Cette étude se fonde sur le scénario de référence, qui extrapole pour l'essentiel les tendances actuelles en matière d'évolution des composantes démographiques et de la participation au marché du travail des différents groupes de population. Le solde migratoire devrait se maintenir à un niveau élevé, soit 60 000 personnes par an jusqu'en 2030, avant de diminuer pour atteindre 45 000 arrivées annuelles d'ici 2040. La figure 1 montre que, selon cette hypothèse (et compte tenu de l'évolution envisagée pour les autres composantes pertinentes),[7] la population active pourrait passer d'environ 5,2 millions actuellement à 5,8 millions d'ici 2055. La croissance annuelle moyenne de la population active serait ainsi pratiquement divisée par deux au cours des 15 prochaines années (2025-2040) (+0,5 % par an, contre 1 % par an entre 2010 et 2025)[8] et ralentirait encore nettement au cours des 15 années suivantes (2040-2055) (+0,2 % par an).

Si l'on se base sur des hypothèses différentes de celle du scénario de référence en matière d'immigration, on obtient, toutes choses étant égales par ailleurs, les scénarios alternatifs présentés ci-dessous. Dans la variante « migration faible », qui table sur un solde migratoire d'environ un tiers inférieur au scénario de référence, la population active atteindrait un maximum de 5,4 millions en 2045, avant de stagner. Avec un solde migratoire d'un tiers plus élevé par rapport au scénario de référence (« migration haute »), la population active progresserait en revanche plus fortement et de manière constante pour atteindre 6,3 millions en 2055.

Pour mieux comprendre les évolutions démographiques et économiques, il est pertinent de comparer la population active à la population totale (graphique 2). Comme la croissance de la population ralentira moins rapidement que celle de la population active au cours des prochaines années, la part de cette dernière dans le total des résidents devrait diminuer. Actuellement, cette part représente encore environ 57,6 %. Dans 15 ans, elle devrait s'établir à 57 %, soit un recul de 0,6 point de pourcentage. Avec un solde migratoire élevé, cette part ne diminuerait que de 0,2 point de pourcentage, alors qu'avec un solde migratoire faible, elle reculerait d'environ un point de pourcentage. Dans chacune des trois variantes, le recul de la part de la population active s'accélérerait durant la période 2040-2055, variant de -1,4 point de pourcentage en cas de migration faible à -1 point de pourcentage en cas de migration élevée.

Sur le plan macroéconomique, il sera donc plus difficile à l'avenir de faire croître la productivité économique par habitant dans des proportions comparables à celles d'autrefois. L'analyse montre également qu'une immigration plus forte permet de rééquilibrer en partie le rapport entre population active et population totale, et donc d'atténuer les effets du vieillissement démographique sur la croissance économique[9].

---

[7] D'ici 2055, l'espérance de vie devrait encore s'allonger, mais son rythme devrait ralentir au fil des ans ; quant à la fécondité, elle devrait rester stable. Pour de plus amples explications sur les hypothèses de référence, voir OFS (2025), Scénarios de l'évolution de la population de la Suisse et des cantons 2025-2055, Neuchâtel.

[8] Dans un article publié récemment, Bachmann et Stucki (2025) arrivent également à la conclusion que la croissance de l'emploi devrait diminuer environ de moitié à partir de 2029, après extrapolation de l'évolution actuelle de la population et du marché du travail. *Bachmann, A., Stucki, Y. (2025)*, Employment outlook in the face of population ageing, in SNB Economic Note n°7.

[9] Ces interactions ont également été traitées dans différentes études mandatées par le SECO, qui se basent sur les scénarios démographiques de 2015. Voir *Föllmi, R., Schmidt, T. et Jäger, P. (2019)*, L'évolution démographique et son impact sur la productivité et la croissance économique. Bases de la politique économique n°1. Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne ; *Bill-Körber, A., Eichler, E. et Küppers, F. (2019),* Effets macroéconomiques de l'évolution démographique – projections basées sur des modèles visant à prévoir la croissance à long terme de la Suisse. Bases de la politique économique n°2. Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne ; *Hauser, L., Schlag, C. et Wolf, A. (2019),* Le changement démographique en Suisse : les impacts macroéconomiques sur la croissance dans un modèle à générations imbriquées. Bases de la politique économique n° 3. Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne.

Outre l'immigration, l'augmentation du taux d'activité de la population contribue également à cette évolution. Au cours des dernières années, le taux d'activité (en équivalents plein temps) des 15-64 ans a augmenté de manière constante en moyenne nationale pour atteindre 72,7 % en 2025 (+2,7 points de pourcentage par rapport à 2010). Cette évolution résulte de deux facteurs : une augmentation du taux d'activité et l'essor du travail à temps partiel, dont l'impact est toutefois atténué par l'augmentation simultanée du volume horaire des temps partiels (pour l'évolution du taux d'activité, voir également les explications de la section 2.2). Dans le scénario de référence, on part du principe que les conditions permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale continueront de s'améliorer et que, de ce fait, tant le taux d'activité que le taux d'occupation moyen continueront de progresser dans les années à venir, avant de se stabiliser. Dans l'hypothèse d'une migration conforme au scénario de référence pour les 15 prochaines années, le taux d'activité en équivalent plein temps devrait ainsi atteindre 75,7 % en 2040 (+3 points de pourcentage par rapport à 2025) et 76,1 % en 2055 (+0,4 % par rapport à 2040). Le taux d'activité brut en équivalents plein temps, qui mesure le volume total du travail effectué à temps plein par rapport à l'ensemble de la population, s'est ainsi stabilisé au cours des vingt années suivantes (voir fig. A 3).

La diminution de la population active serait ainsi compensée précisément par la hausse de la participation au marché du travail. Sur le plan économique, cela implique que, dans un contexte de productivité inchangée, l'impact du vieillissement démographique sur le PIB par habitant serait neutralisé par l'augmentation des taux d'emploi, permettant ainsi de préserver le niveau de prospérité jusqu'en 2045. Par contre, une augmentation du taux d'activité brut en équivalents plein temps nécessiterait une immigration plus importante que celle prévue dans le scénario de référence (courbe de développement selon la variante « migration élevée »). À l'inverse, si le solde migratoire évoluait selon la variante « migration faible » malgré une participation croissante au marché du travail, il faudrait s'attendre à un recul du niveau de prospérité dans les années à venir.

A 1. Évolution de la population active à la lumière de différentes hypothèses relatives à l'évolution future du solde migratoire

En millions de personnes actives (résidant en Suisse)

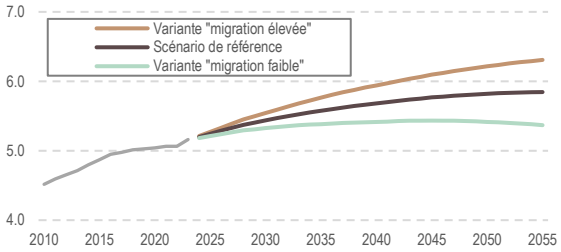

Taux de croissance annuels moyens

	2010-2024	2025-2040	2040-2055
Scénario de référence	1.0%	0.54%	0.19%
Migration élevée	1.0%	0.80%	0.40%
Migration faible	1.0%	0.26%	-0.06%

A 2. Projection de la part de la population active dans la population totale à la lumière de différentes hypothèses relatives à l'évolution future du solde migratoire

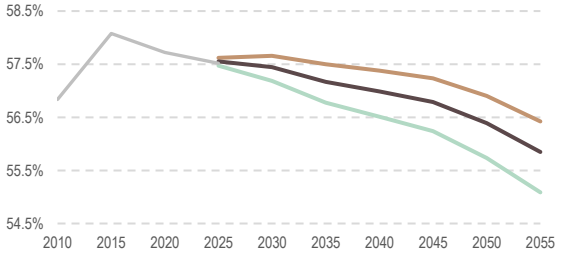

	2025	2040	2055
Scénario de référence	57,6%	57,0%	55,8%
Migration élevée	57,6%	57,4%	56,4%
Migration faible	57,5%	56,5%	55,1%

A 3. Projection du taux d'activité brut en équivalents plein temps à la lumière de différentes hypothèses relatives à l'évolution future du solde migratoire

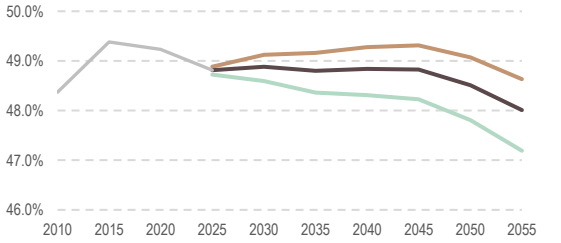

	2025	2040	2055
Scénario de référence	48,8%	48,8%	48,0%
Migration élevée	48,9%	49,3%	48,6%
Migration faible	48,7%	48,3%	47,2%

Sources : ESPA (OFS) ; scénarios de la population active 2025 (OFS)

2.1.2 Contribution de la main-d'œuvre étrangère à la croissance de l'emploi

Au cours des 15 dernières années, le nombre total de personnes actives (en tenant compte des frontaliers et des résidents de courte durée) a augmenté d'environ 884 000 personnes. Un quart de cette croissance est imputable aux Suisses (+223 000 personnes), tandis que les travailleurs de l'UE/AELE y ont contribué à hauteur de 60 % (+528 000 personnes) et les ressortissants des États tiers à hauteur de 15 % (+132 000 personnes).

L'emploi des Suisses a pu augmenter, notamment dans les secteurs à forte croissance que sont la santé et les affaires sociales, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, ainsi que l'éducation et l'enseignement. Dans ce dernier secteur, elle a contribué à la hausse de l'emploi à hauteur de près de 60 %. Ainsi, une part significative des besoins en main-d'œuvre dans ces secteurs a pu être couverte par les ressources disponibles au niveau national. L'immigration en provenance de l'UE/AELE a elle aussi joué un rôle important pour répondre à la demande croissante de main-d'œuvre dans ces secteurs économiques. C'est dans le domaine de la santé humaine que la croissance en chiffres absolus a été la plus marquée, avec +90 000 travailleurs issus de l'UE/AELE.

A 2.3. Contribution des Suisses et des étrangers à l'évolution de l'emploi par secteur économique

Évolution entre 2010 et 2025, nombre absolu de personnes actives (en milliers)

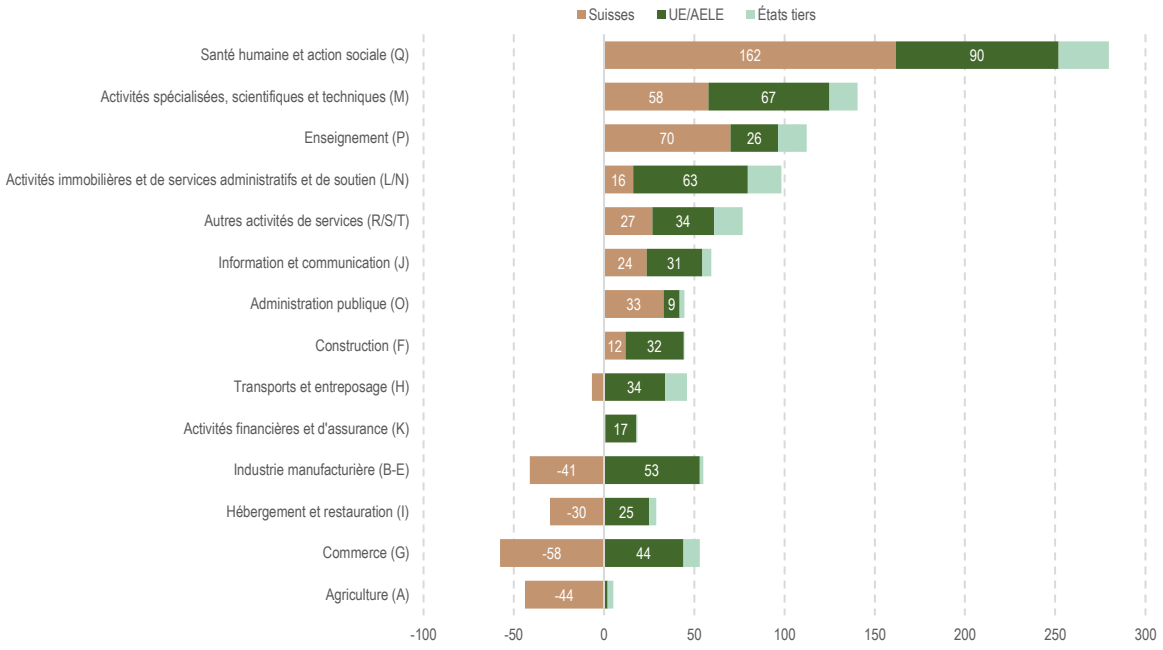

Secteurs économiques selon la NOGA (2008). Les secteurs « Immobilier / Activités de services administratifs et de soutien » comprennent les positions L/N de la NOGA, c'est-à-dire notamment les services relatifs aux bâtiments, la location de services ainsi que l'aménagement paysager et les activités de sécurité privée. Les « Autres services personnels » regroupent les positions R/S/T, soit entre autres les services personnels (p. ex. coiffure et soins de beauté, blanchisserie-teinturerie) ainsi que les activités dans le domaine des arts, des sports et des loisirs.

Frontaliers et résidents de courte durée pris en compte.

Source : Statistique de la population en emploi SPEE (OFS)

Les ressortissants de l'UE/AELE ont également contribué fortement à la croissance dans les secteurs en plein essor que sont les services indépendants, scientifiques et techniques, ainsi que l'information et la communication, où ils ont contribué à près de 50 % de la croissance de l'emploi. Là encore, ils sont venus renforcer les effectifs nationaux. Par ailleurs, l'exemple de l'industrie, de l'hôtellerie-restauration et du commerce montre que l'immigration en provenance de l'UE/AELE a également servi à remplacer les départs de la main-d'œuvre indigène (Suisses ou étrangers installés depuis longtemps) dans des secteurs économiques qui, même s'ils ne connaissent pas de croissance, ont besoin de main-d'œuvre de remplacement, entre autres en raison de facteurs démographiques.

2.2 Participation au marché du travail

2.2.1 Évolution de la participation au marché du travail

L'évolution de la participation au marché du travail livre des indications pertinentes pour comprendre l'impact de la forte immigration enregistrée ces dernières années sur les perspectives d'emploi des résidents suisses. Au cours des 15 dernières années, le taux d'activité des Suisses âgés de 15 à 64 ans a continué de progresser, passant de 81,3 % en 2010, un niveau déjà élevé, à 84,1 % en 2025 (+ 2,8 points de pourcentage ; voir A 2.3). Cette progression a été favorisée, d'une part, par la forte propension à l'emploi des immigrés issus de la libre circulation ; en effet, les ressortissants des États de l'UE/AELE enregistrent un taux d'activité supérieur à la moyenne, lequel a fortement augmenté au cours de la période considérée. Il s'élevait à 87,3 % en 2025. On a d'autre part également constaté une augmentation du taux d'activité parmi la population résidante : celui-ci a atteint 84,8 % en 2025, contre 82,1 % en 2010 (+2,7 points de pourcentage). C'est en particulier le taux d'activité des femmes qui a progressé (2025 : 82,5 %, +5,5 points de pourcentage), notamment les femmes avec enfants (2025 : 88,8 %, +10,9 %), tandis que celui des hommes est resté globalement constant à un niveau élevé (2025 : 87,1 %, -0,2 %). La main-d'œuvre indigène a donc elle aussi pleinement bénéficié de la forte demande de travailleurs. L'immigration n'a en rien freiné la mobilisation du potentiel national, qui a même pu être davantage utilisé.

A 2.4. Taux d'activité selon la nationalité (en %)
15-64 ans, 2010-2025

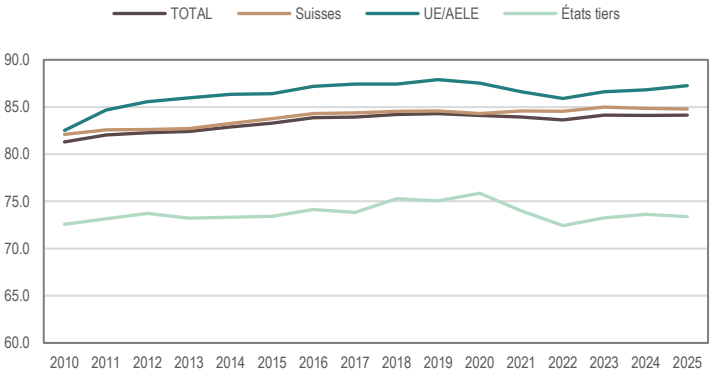

Rupture de série entre 2020 et 2021 (changement du mode d'enquête, adaptation du questionnaire aux exigences d'Eurostat)

Source : ESPA (OFS)

A 2.5. Taux d'activité par région linguistique (en %)
15-64 ans, 2010-2025

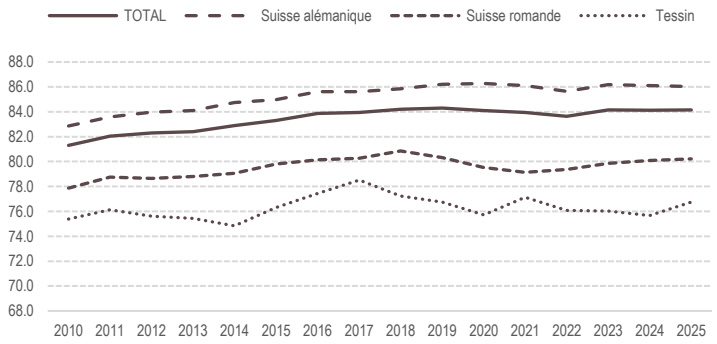

Rupture de série entre 2020 et 2021 (changement du mode d'enquête, adaptation du questionnaire aux exigences d'Eurostat)

Source : ESPA (OFS)

Ce constat positif vaut pour les trois régions linguistiques. En Suisse romande et au Tessin, le taux d'activité est inférieur à celui de la Suisse alémanique (notamment en raison de différences en matière de formation), mais il a connu une hausse comparable au cours de ces dernières années (voir A 2.4). Le taux d'activité moyen des ressortissants des États tiers reste faible (2025 : 73,4 %). Pour ce groupe de population, dont l'immigration n'est pas majoritairement dictée par des motifs professionnels (il s'agit dans la plupart des cas de regroupements familiaux ou de demandes d'asile, voir la section 1.2.1), les obstacles pour intégrer le marché du travail sont comparativement plus élevés. Ces dernières années, le taux d'activité moyen des ressortissants des États tiers est resté globalement stable.

2.2.2 Participation au marché du travail et taux d'occupation des personnes immigrées par rapport aux Suisses

Les immigrés issus de la libre circulation exercent en moyenne plus souvent une activité lucrative que les Suisses. Cela est vrai aussi bien pour les hommes que pour les femmes (voir A 2.6) : en 2025, le taux d'activité des hommes âgés de 15 à 64 ans originaires de l'UE/AELE s'élevait à 90,1 %, soit 3 points de pourcentage de plus que celui des hommes suisses (87,1 %), tandis que les femmes originaires de l'UE/AELE affichaient un taux d'activité de 83,6 %, soit 1,1 point de pourcentage de plus que celui des Suissesses (82,5 %).

Les divergences sont encore plus marquées en termes d'équivalents plein temps (EPT) : en 2025, le taux d'activité EPT des hommes originaires de l'UE/AELE s'élevait à 86,6 %, soit 3,7 points de pourcentage de plus que celui de leurs homologues suisses (82,9 %) ; chez les femmes, la différence était de 7,8 points de pourcentage (UE/AELE 69,5 %, Suissesses 61,1 %). Hommes et femmes confondus, l'écart s'élève à 6,9 points de pourcentage (UE/AELE 79,1 %, Suisses 72,2 %).

Ainsi, les ressortissants de l'UE/AELE exercent non seulement plus souvent une activité, mais leur taux d'occupation est également supérieur. En 2025, leur taux d'emploi s'élevait à 88,6 % (hommes 94,5 %, femmes 80,3 %) en moyenne, contre 81,4 % pour les Suisses (hommes 91,4 %, femmes 71 %) ; leur temps partiel (part des personnes actives ayant un taux d'occupation inférieur à 90 %) était de 25,7 % (hommes 12,4 %, femmes 44,2 %), contre 40,1 % au total chez les Suisses (hommes 19,9 %, femmes 61 %). Ainsi, le travail à temps partiel est nettement moins courant parmi les immigrés de l'UE/AELE ; de surcroît, lorsque ce modèle est adopté, les taux d'occupation particulièrement faibles y sont plus rares (voir A 2.7).

A 2.6. Taux d'activité et taux d'activité en équivalents plein temps (EPT), par sexe et par nationalité (en %)
15-64 ans, 2025

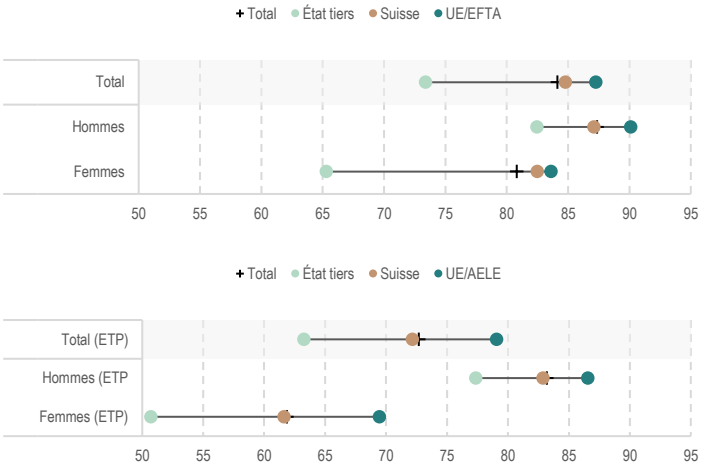

Source : Enquête suisse sur la population active ESPA (OFS)

A 2.7. Degré d'occupation, par sexe et par nationalité
15-64 ans, 2025

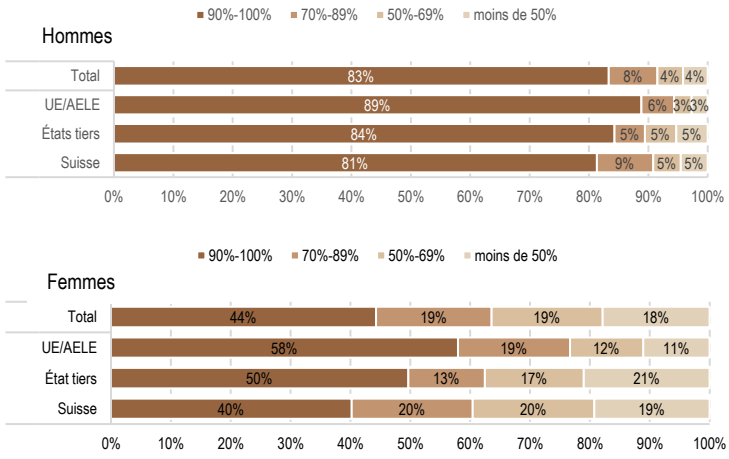

Source : Enquête suisse sur la population active ESPA (OFS)

Ces résultats confirment que l'immigration issue de la libre circulation des personnes est très fortement dirigée vers le marché du travail. La majorité des ressortissants de l'UE/AELE sont venus en Suisse pour y travailler (voir section 1.2.1) et cet effet de sélection ressort clairement ici. Ce taux d'activité élevé résulte également de l'insertion professionnelle réussie des personnes venues d'un pays de l'UE/AELE dans le cadre du regroupement familial,

qui intègrent elles aussi activement le marché du travail (voir à cet égard notamment l'étude de *BASS (2020)* relative au déroulement du séjour des étrangers venus en Suisse au titre du regroupement familial).

2.3 Chômage

2.3.1 Évolution du chômage

Au cours des 15 dernières années, le taux de chômage a été soumis aux cycles conjoncturels, mais aucune tendance haussière n'a été observée : le chômage structurel est ainsi resté à un bas niveau (voir A 2.8). En moyenne, entre 2010 et 2025, il s'est établi à 4,6 % à l'échelle nationale. En 2025, face à une situation plus tendue sur le marché du travail, il a grimpé à 4,8 %, dépassant ainsi légèrement sa moyenne pluriannuelle.

Le taux de chômage des ressortissants de l'UE/AELE est plus élevé que celui des Suisses (voir les raisons dans la section suivante). Cet écart est resté globalement constant au fil du temps, hormis les fluctuations conjoncturelles. Ainsi, même si le marché du travail a connu une forte immigration, ni la population indigène ni celle immigrée n'est plus touchée par le chômage aujourd'hui qu'il y a 15 ans. Pour les ressortissants des États tiers, le risque de chômage est certes bien plus élevé, mais on ne constate pas pour autant de détérioration relativement au reste de la population active.

Les taux de chômage sont également modérés si on examine individuellement chaque région du pays (voir A 2.9). Le taux de chômage est plus élevé en Suisse romande et au Tessin qu'en Suisse alémanique, mais l'écart s'est stabilisé au cours des dernières années. Partant de ce constat, on peut considérer que l'immigration en Suisse romande et au Tessin joue un rôle complémentaire. Le risque d'éviction de la main-d'œuvre indigène par la main-d'œuvre étrangère y est plus élevé qu'en Suisse alémanique, notamment en raison de leur plus forte proportion d'emploi frontalier.

A 2.8. Taux de chômage par nationalité (en %)
2010-2025

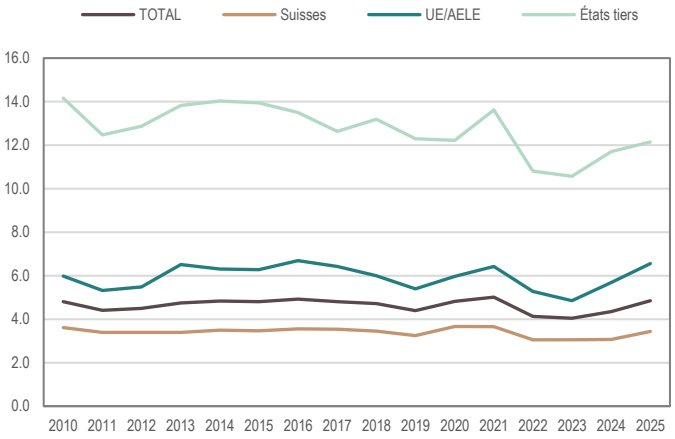

Source : ESPA (OFS)

A 2.9. Taux de chômage par région linguistique (en %)
2010-2025

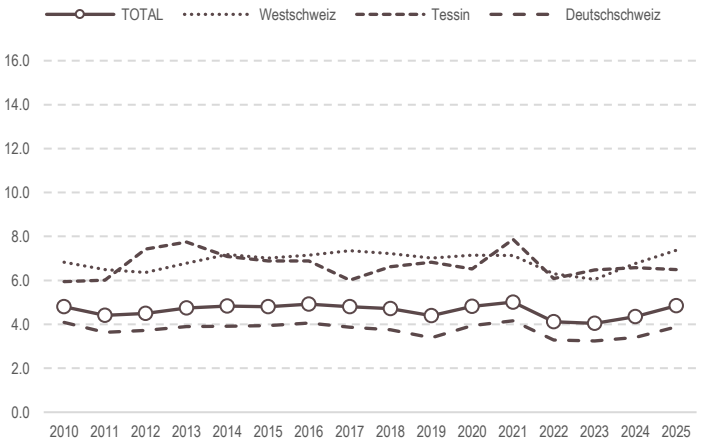

Remarque : le taux de chômage au Tessin fluctue davantage en raison de la taille restreinte de son échantillon.

Source : ESPA (OFS)

2.3.2 Chômage des personnes immigrées par rapport aux Suisses

Les ressortissants de l'UE/AELE sont davantage exposés au risque de chômage que les Suisses. Entre 2010 et 2025, l'écart entre leurs taux de chômage s'élevait en moyenne à 2,5 points de pourcentage (UE/AELE : 5,9 % ; Suisses : 3,4 %). Cela s'explique en grande partie par le fait que les immigrés et la population suisse exercent leur emploi dans des secteurs d'activité et des branches économiques différents (voir aussi la section 1.2.4). Ainsi, les ressortissants de l'UE/AELE travaillent nettement plus souvent que les Suisses dans des secteurs économiques fortement exposés aux fluctuations du marché, telles que les cycles conjoncturels ou saisonniers (notamment dans l'industrie, la construction ou l'hôtellerie-restauration). À l'inverse, ils sont nettement moins nombreux que les Suisses à occuper des postes dans des secteurs tels que la santé humaine et les activités d'action sociale, l'enseignement et l'administration publique, lesquels se caractérisent par une très grande stabilité de l'emploi.

Cette dynamique s'est accentuée au cours des quinze dernières années (voir A 2.10). En effet, la croissance de l'emploi était relativement équilibrée entre les secteurs économiques liés à l'Etat, d'une part, et le reste de l'économie (« proche du marché »), d'autre part. Alors que la création d'emplois dans les secteurs proches de l'Etat a profité à près de 60 % de Suisses, dans les autres secteurs économiques, elle a été rendue possible presque exclusivement par la main-d'œuvre étrangère.

A 2.11. Croissance du nombre de personnes actives dans les secteurs parapublics et dans tous les autres secteurs économiques, par nationalité

Variation absolue entre 2010 et 2025, valeurs en milliers

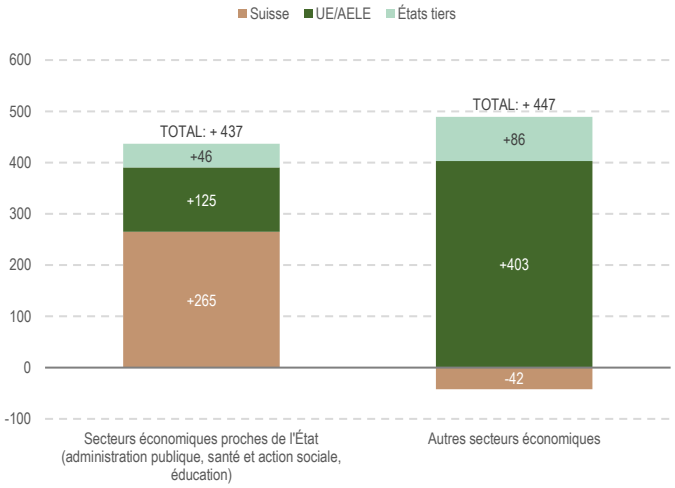

Les totaux ne sont pas exacts en raison des arrondis.

Source : SPEE (OFS)

A 2.10. Schéma saisonnier du chômage des Suisses et des étrangers

Écart en pourcentage du taux de chômage par rapport au niveau structurellement neutre (= 0) au cours du mois, 2023-2025

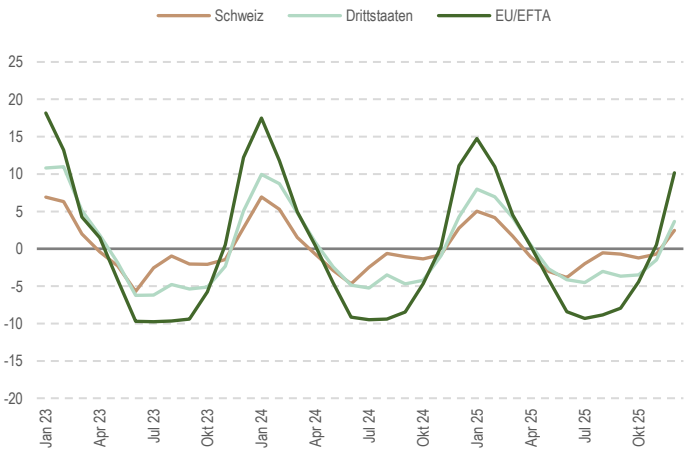

Source : LAMDA (SECO)

Ainsi, le risque accru de chômage chez les ressortissants de l'UE/AELE s'explique dans une large mesure par la répartition du travail entre immigrés et indigènes. Le chômage des immigrés de l'UE/AELE se caractérise par une plus forte sensibilité à la conjoncture et à des schémas saisonniers nettement plus marqués en cours d'année (voir A 2.11). Cette répartition souligne également que les secteurs où le taux de chômage est supérieur à la moyenne, tels que la construction, l'hôtellerie-restauration ou l'industrie, sont dépendants de l'immigration.

2.4 Salaires

2.4.1 Évolution des salaires

Selon l'indice suisse des salaires (ISS), les salaires nominaux ont augmenté en moyenne de 0,9 % par an entre 2010 et 2025 (2025 : +1,8 %). Jusqu'en 2021, même des hausses nominales modérées ont entraîné des gains de salaire en termes réels, car les prix à la consommation ont à peine augmenté pendant cette période (A 2.12). Mais à partir de 2022, l'inflation a flambé sous l'effet des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales liés au Covid-19 et de l'augmentation des prix de l'énergie déclenchée par la guerre en Ukraine. Au cours de cette période, en dépit de taux de croissance plus élevés, l'évolution des salaires nominaux n'a pas réussi à suivre celle de l'inflation, induisant une forte baisse du pouvoir d'achat. Durant ces dix dernières années, les salaires réels n'ont ainsi augmenté en moyenne que de 0,2 % par an (2010-2025 : 0,5 % par an, 2025 : +1,6 %).

A 2.12. Évolution des salaires nominaux et réels ainsi que des prix à la consommation

Variation en % par rapport à l'année précédente

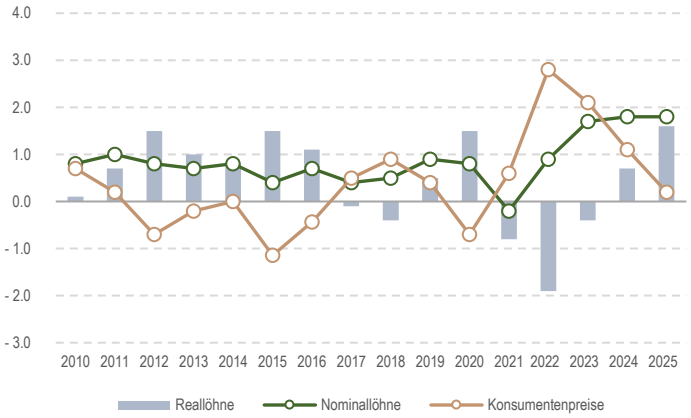

Sources: ISS (OFS); IPC (OFS)

A 2.13. Structure des salaires 2010 et 2024

Salaire mensuel brut (standardisé), secteur privé et secteur public, en CHF

Valeur centrale, quantile 25 % et 75 %, 10e et 90e percentile (P10, P90)

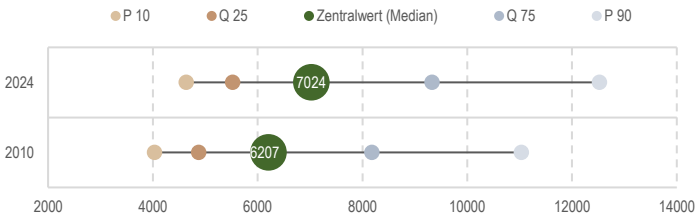

Composantes salariales prises en compte : le salaire brut du mois d'octobre (y c. les cotisations sociales à la charge de la personne salariée pour les assurances sociales, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, un douzième du 13e salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels (ou bonus). Ne sont pas prises en compte les allocations familiales et les allocations pour enfants.

Source : ESS (OFS)

Les résultats de l'enquête sur la structure des salaires suggèrent que, dans l'ensemble, la croissance salariale a touché l'ensemble de la répartition des salaires (voir A 2.13). En 2024, le salaire médian pour un emploi à plein temps s'élevait à 7 024 francs bruts par mois, contre 6 207 francs en 2010 (+13,2 % et +0,9 % par an respectivement). Dans les quartiles et au 90e percentile (P90), la croissance des salaires était identique à celle observée au milieu de la répartition, tandis qu'elle était légèrement plus forte dans la tranche inférieure (10e percentile, P10), soit de 1 %. La structure des salaires est donc restée globalement stable ; l'inégalité salariale, mesurée par l'écart entre les plus hauts et les plus bas salaires, n'a pratiquement pas varié. La part des bas salaires est également restée pratiquement inchangée[10]: en 2024, elle s'élevait à 10,8 % (2010 : 11,5 %).

Étant donné que l'évolution des salaires et les changements dans la structure salariale dépendent de diverses variables (notamment la conjoncture, l'inflation, l'évolution de la productivité et la compétitivité), ces résultats ne

[10] En référence à la définition couramment utilisée dans les statistiques internationales, un emploi est considéré à « bas salaire » lorsque la rémunération recalculée sur la base d'un équivalent plein temps de 40 heures par semaine est inférieure aux deux tiers du salaire mensuel brut médian, c'est-à-dire inférieure à 4 683 francs bruts par mois (seuil pour l'année 2024).

permettent pas de lier directement l'évolution des revenus à l'immigration. Des études empiriques nuancées indiquent que les répercussions ont vraisemblablement été différentes par le passé en fonction du groupe de population ou du segment du marché du travail concerné ; on constate ainsi des effets tant négatifs que positifs sur les salaires, sans qu'il soit possible de déterminer avec certitude quels groupes en ont le plus bénéficié et lesquels n'en ont pas profité[11]. Nos propres observations, qui reposent sur l'analyse régulière des écarts salariaux entre la main-d'œuvre étrangère et la main-d'œuvre indigène, montrent que c'est surtout l'emploi frontalier qui augmente le risque de répercussions négatives sur les salaires (voir à ce sujet la section 2.4.2 ci-dessous).

2.4.2 Écart salarial entre main-d'œuvre étrangère et indigène

Le salaire de la main-d'œuvre étrangère varie par rapport à celui de la population indigène en fonction de la catégorie de séjour. Ces différences dépendent largement de caractéristiques telles que la formation, la profession, le secteur d'activité, l'âge, l'ancienneté et le sexe, qui déterminent la composition de ces groupes de personnes. Il est donc intéressant dans un premier temps de comparer des profils aussi *similaires* que possible. La figure A 2.14 indique que les ressortissants de l'UE/AELE, qui vivent et travaillent en Suisse, gagnent pratiquement autant que la population indigène : toutes choses étant égales par ailleurs, l'écart est de -1,1 % (en valeur absolue, c'est-à-dire sans correction des caractéristiques pertinentes pour le salaire, l'écart salarial est de -3,2 %, toujours au détriment des immigrés)[12]. Il s'agit d'une différence très faible, qui n'a pratiquement aucune incidence dans la réalité (même en tenant compte de l'imprécision statistique). On peut donc en

A 2.14. Immigrés : écarts salariaux par rapport aux résidents, selon la région d'origine
Population résidante permanente, 2021-2024

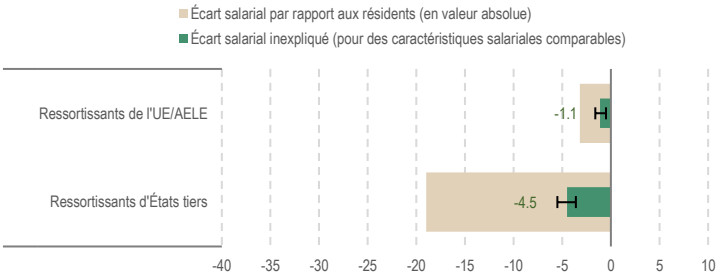

Sources : ESPA (OFS) ; analyse SECO

A 2.13. Résidents de courte durée et frontaliers : écarts salariaux par rapport à la population résidante
En 2022, en %

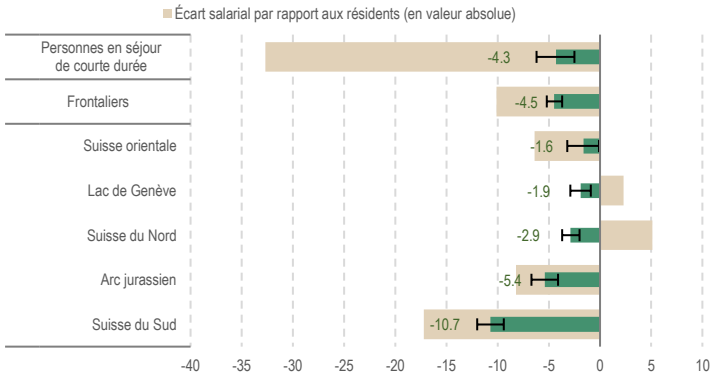

Source : ESS (BFS) ; analyse SECO

[11]De premières études ont mis en évidence une certaine pression salariale liée à l'immigration, notamment pour les personnes hautement qualifiées (voir *Gerfin et Kaiser 2010, Favre 2011, Müller et al. 2013*), tandis que d'autres auteurs estimaient que les répercussions de l'immigration sur ce groupe de personnes étaient largement favorables [voir *Basten et Siegenthaler (2013), Beerli et al. (2021)*]. Une toute nouvelle étude menée par *Bächli et Tsankova (2020)* parvient à la conclusion que l'immigration aurait un impact négatif sur les salaires de la partie inférieure de la fourchette salariale, même si un taux de couverture élevé des CCT permet d'atténuer les effets négatifs.

[12] Les estimations sont calculées à l'aide de modèles de régression linéaire standards (méthode des moindres carrés ordinaire, méthode statistique de Mincer, OLS). Le salaire horaire brut standardisé exprimé en points de pourcentage logarithmiques représente la variable dépendante. Ont été pris en compte dans les variables de contrôle indépendantes : l'âge, l'âge au carré, l'ancienneté, l'ancienneté au carré, le sexe, l'état civil et le type de ménage (avec/sans enfants), la formation, le groupe de professions selon ISCO, le secteur économique selon la NOGA, la position professionnelle, le taux d'occupation, la grande région et l'année civile. Erreurs-types robustes. Les apprentis ne sont pas pris en compte dans l'analyse. Les observations inférieures au 1er percentile et supérieures au 99e percentile de la répartition globale des salaires ont été exclues de l'étude.

conclure que les prétentions salariales des personnes ayant immigré dans le cadre de la libre circulation sont fondamentalement similaires à celles des Suisses, et qu'elles obtiennent des conditions de rémunération équivalentes. Cela confirme la bonne intégration de ce groupe de personnes sur le marché du travail, y compris à cet égard.
Pour les ressortissants des États tiers, l'écart salarial est légèrement plus marqué, soit -4,5 % par rapport aux Suisses. Il semblerait que les diplômes obtenus dans ces pays ne soient souvent pas reconnus dans la même mesure sur le marché du travail (par exemple parce qu'ils sont difficilement comparables ou qu'ils ne répondent pas aux critères d'exigence). En outre, une maîtrise insuffisante de la langue pourrait également jouer un rôle. Réduire l'écart salarial à de la discrimination serait donc excessif. Pour autant, on ne peut écarter l'idée que les ressortissants des États tiers y soient confrontés par ailleurs.

Selon des analyses similaires portant sur les résidents de courte durée et les frontaliers, on constate de plus grands écarts salariaux par rapport à la population résidante (A 2.15)[13]. En 2022, les titulaires d'un permis de séjour de courte durée (permis L) gagnaient en moyenne 4,3 % de moins que les travailleurs suisses à profil comparable. Souvent engagés en contrat à durée déterminée pour des tâches saisonnières, ils sont exclus des effectifs permanents. Cette instabilité professionnelle explique probablement cet écart salarial, dont le modèle statistique ne tient pas totalement compte. Les activités exercées par les résidents de courte durée concernent souvent les tâches (auxiliaires) les moins bien rémunérées ; si ces emplois sont systématiquement confiés à ces travailleurs, cela participe également au creusement des écarts salariaux. Il convient donc de prendre ce résultat avec une certaine nuance et de ne pas l'assimiler de manière hâtive à de la discrimination.

Dans le cas des frontaliers, les résultats sont contrastés. L'emploi frontalier variant considérablement d'une région à l'autre, les résultats propres à chaque région sont particulièrement intéressants[14]. Dans les zones frontalières très urbanisées autour de Genève et de Bâle, les frontaliers perçoivent, en termes absolus, des salaires moyens plus élevés que la population résidante. Ce constat semble indiquer que, dans ces deux régions, les frontaliers sont plus souvent hautement qualifiés (par rapport à la population active résidant dans la région concernée) que dans les autres régions frontalières, où l'industrie tient une place plus importante. Après ajustement des critères socio-démographiques et économiques, on observe des écarts salariaux négatifs relativement faibles, de -2,9 % dans la région de Bâle et de -1,9 % à Genève. Ils sont encore plus faibles en Suisse orientale (-1,6 %). Dans ces régions, les frontaliers perçoivent donc des salaires globalement similaires à ceux de la population active résidante. En revanche, la situation en Suisse méridionale se démarque nettement : selon l'estimation du modèle, les frontaliers y perçoivent des salaires inférieurs de 10,7 % à ceux des résidents aux caractéristiques similaires. Dans l'Arc

[13] Les estimations se basent sur le même modèle de régression linéaire que celui ci-dessus, mais utilisent l'enquête sur la structure des salaires 2022 comme base de données. La catégorie de référence inclut les personnes de nationalité suisse et les étrangers titulaires d'un permis d'établissement C (population résidante). Le salaire horaire brut standardisé exprimé en points de pourcentage logarithmiques représente la variable dépendante (qui comprend les charges sociales, les indemnités pour travail par équipes, du dimanche et de nuit, un douzième du 13e salaire mensuel et un douzième des prestations irrégulières ; en sont exclues les heures supplémentaires). Ont été pris en compte dans les variables de contrôle indépendantes : l'âge, l'âge au carré, l'ancienneté, l'ancienneté au carré, le sexe, l'état civil, la formation, la profession selon ISCO, le secteur économique selon NOGA, la position professionnelle, le taux d'occupation, la taille de l'entreprise et la grande région. Les observations inférieures au 1er percentile et supérieures au 99e percentile de la répartition globale des salaires ont été exclues de l'étude.
[14] Les régions frontalières suivantes ont été prises en compte pour l'analyse. Arc lémanique : Vernier–Lancy, Genève, Le Grand-Saconnex, Nyon, Thônex–Chêne-Bougeries, Le Chenit, Rolle–Saint-Prex, Renens–Écublens, Prilly–Le Mont-sur-Lausanne, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Monthey, Montreux–Vevey, Aigle ; Arc jurassien : Val-de-Travers, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Saignelégier–Le Noirmont Porrentruy, Tramelan–Valbirse, Delémont, Moutier ; Suisse méridionale : Faido, Locarno, Biasca, Bellinzone, Lugano, Mendrisio, St. Moritz, Samedan–Pontresina, Scuol, Brig-Glis ; Suisse orientale : Schaffhouse, Kreuzlingen, Altstätten, Widnau–Au, Buchs (SG) ; Nord de la Suisse : Laufen, Reinach (BL)–Allschwil, Bâle, Liestal, Rheinfelden.

jurassien également, le modèle n'explique pas complètement les écarts salariaux, puisqu'il subsiste une différence de 5,4 %.

Ces résultats viennent confirmer les conclusions d'études antérieures. Ainsi, dans le cadre du Dix-septième rapport de l'Observatoire, une analyse fouillée des régions frontalières est parvenue à des résultats identiques, en se basant sur les données de l'enquête suisse sur la structure des salaires 2018[15]. Ces résultats rejoignent par ailleurs ceux de *Bigotta (2017)* et de *Bigotta et Giancone (2022)*[16]. Dans le cas du Tessin, les écarts salariaux importants entre les frontaliers et la population indigène sont également liés aux particularités de la structure économique locale. En effet, dans ce canton, on trouve des entreprises dont les emplois sont presque exclusivement occupés par des frontaliers. Les salaires sont peu élevés dans ce segment largement fermé du marché du travail pratiquement. On peut en déduire que cette particularité locale explique au moins une partie des différences de salaires inexpliquées constatées entre ces deux groupes de population[17]. Les résultats de *Bigotta et Giancone (2022)* viennent étayer cette hypothèse en démontrant que les écarts salariaux inexpliqués entre frontaliers et résidents au Tessin sont plus importants dans la partie inférieure de la répartition des salaires et plus modérés (mais non négligeables) au niveau de la médiane et dans la partie supérieure de la répartition[18].

De manière générale, les résultats doivent toutefois être interprétés comme un signe indiquant que le risque de sous-enchère salariale est particulièrement élevé en Suisse méridionale, où les frontaliers représentent une proportion particulièrement importante de l'emploi local. Ces résultats ne permettent pas de fournir des conclusions quant aux répercussions négatives sur la population résidante. Cependant, les salaires médians de la main-d'œuvre résidant au Tessin ont progressé au même rythme que ceux du reste de la Suisse (voir *Bigotta 2024*[19]). Il est indiqué de continuer de surveiller les fluctuations du marché du travail dans les zones frontalières.

---

[15] Les écarts salariaux entre frontaliers et résidents ont été estimés à -11,9 % pour la Suisse méridionale, à -5,8 % pour l'Arc jurassien, à -2,8% pour la région de Genève, à -1,8 % pour la région de Bâle et à +1 % pour la Suisse orientale, selon une approche méthodologique incluant les données de l'enquête sur la structure des salaires de 2018. Voir *SECO (2019),* Dix-septième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail et les prestations sociales. Berne, pp. 82 ss,

[16] Voir *Bigotta, M. (2017)*, Il differenziale salariale tra residenti e frontalieri in Ticino. Migrazione e integrazione: focus sul Ticino, Forum, Nr. 9. Pour le canton du Tessin, l'enquête révèle en 2016 des différences de salaires inexpliquées de -12 % entre frontaliers et résidents. Voir également *Bigotta, M., Giancone, V. (2022)*, La differenza salariale tra residenti e frontalieri. Extra Dati Nr. 6, Ufficio di Statistica Ustat, Bellinzone. La méthode retenue, celle du *Coarsened Exact Matching*, a débouché sur des écarts inexpliqués de l'ordre de 8,2 % concernant le salaire médian des frontaliers par rapport aux résidents tessinois. Les résultats pour le Nord-Ouest de la Suisse ont mis en évidence des différences minimes, tandis que pour le canton de Genève, la différence inexpliquée était de -3,2 %.

[17] En 2018, 17 % des frontaliers au Tessin travaillaient dans une entreprise qui employait 90 % ou plus de frontaliers. Lors d'évaluations antérieures, la part inexpliquée de l'écart salarial entre la population résidante et les frontaliers a diminué d'une bonne moitié (de 11,9 % à 5,1 %) lorsqu'on tient compte des spécificités propres à chaque entreprise. Voir *SECO (2019),* Dix-septième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail et les prestations sociales. Berne, pp. 82 ss.

[18] La méthode retenue, celle du *Coarsened Exact Matching*, a débouché sur des écarts inexpliqués de l'ordre de 8,2 % concernant le salaire médian des frontaliers par rapport aux résidents tessinois. Dans le premier quartile, cette différence était sensiblement plus élevée, soit 12,2 %, que dans le troisième quartile (7,5 %). *Bigotta, M., Giancone, V. (2022),* La differenza salariale tra residenti e frontalieri. Extra Dati Nr. 6, Ufficio di Statistica Ustat, Bellinzone.

[19] *Bigotta, M. (2024),* I salari nel 2022: Ticino e resto della svizzera a confronto. Extra Dati Nr. 6, Ufficio di Statistica Ustat, Bellinzone.

3 Sécurité sociale

3.1 Assurance-vieillesse et survivants

Les cotisations des employés et des employeurs représentent la principale source de financement du 1er pilier (AVS/AI/APG). En 2025, elles ont couvert 69 % des dépenses de ce système (décompte de la Centrale de compensation 2025), le reste ayant été financé essentiellement par les pouvoirs publics, via les impôts. Selon les statistiques de l'assurance-vieillesse et survivants de l'AVS, la part des ressortissants de l'UE/AELE à la somme des salaires soumis à cotisations a fortement augmenté au cours des dernières années, en raison d'une immigration durablement soutenue. En 2023, elle s'élevait à 27,7 %, contre 21,4 % en 2010. À l'inverse, la part des Suisses est passée de 72,4 % à 64,4 %, celle des ressortissants des États tiers ayant légèrement progressé à 7,2 % (2010 : 6,2 %). Dans l'ensemble, la main-d'œuvre étrangère a largement contribué au financement du 1er pilier.

A 3.2. Répartition des revenus soumis à l'AVS/AI et des rentes AVS/AI, par nationalité, En %

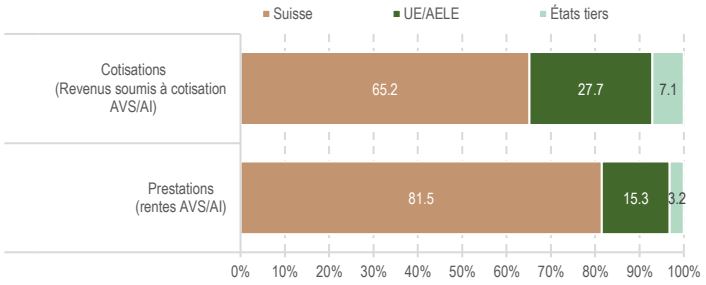

Estimations basées sur les données les plus récentes : données de l'AVS 2023 (tous les revenus soumis à cotisations), mesures de réadaptation AI 2025, rentes AVS et AI 2025.

Total cotisations salariales 2023 : AVS : 37,4 milliards CHF/AI : 6 milliards CHF
Total prestations sociales 2024: AVS : 50,9 milliards CHF/AI : 9,4 milliards CHF

Source : OFAS

A 3.1. Parts des ressortissants de l'UE/AELE aux cotisations et aux prestations principales du 1er pilier, en %

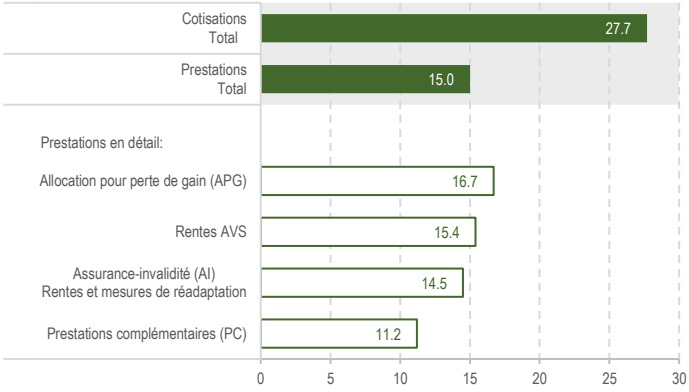

Estimation sur la base des données actuellement disponibles les plus récentes : revenu de l'AVS 2023 (tous les revenus soumis à cotisations), APG 2024, PC 2025, mesures de réadaptation AI 2025, rentes AVS et AI 2025.

Source : OFAS

La figure A 3.1 montre que les ressortissants de l'UE/AELE ont contribué à hauteur de 27,7 % aux cotisations salariales en 2023, et qu'ils ont bénéficié d'une part de 15,3 % aux prestations individuelles de l'AVS et de l'AI. En données détaillées, ils ont bénéficié à hauteur de 15,4 % de la somme des rentes AVS versées, de 14,5 % des rentes et des mesures de réadaptation AI, de 11,2 % des prestations complémentaires et de 16,7 % des allocations pour perte de gain (APG) (voir fig. A 3.2). Pour ce qui est des rentes, il convient de noter qu'en 2025, seuls 7 % des ressortissants de l'UE/AELE percevant une rente de vieillesse jouissaient d'une durée de cotisation complète et, partant, d'une rente complète. Parmi les rentiers AI de l'UE/AELE, 27 % ont perçu une rente complète.

Selon une étude menée par *Favre, Föllmi et Zweimüller (2023)*, l'immigration a des effets à long terme positifs sur le 1er pilier, principalement en raison du rajeunissement de la structure de la population liée à l'immigration. Même si les effets de ce rajeunissement s'atténueront d'ici 2070 et si la migration continue, la population immigrée contribuera encore aux assurances sociales plus qu'elle ne bénéficiera de ses prestations. Les cotisations versées par les ressortissants de l'UE/AELE restent nettement supérieures aux prestations qu'ils perçoivent, car leurs revenus sont plus élevés que ceux des autres catégories d'immigrés et leur participation au marché du travail est plus

importante. Seules les cotisations salariales ont été prises en compte dans l'étude, d'autres sources de financement comme la contribution fédérale ou la TVA en sont exclues. Le rapport de l'étude ne permet donc pas de tirer de conclusions sur le résultat sous-jacent futur des assurances sociales.

3.2 Assurance-invalidité

En 2025, les rentes ont représenté 55 % du volume des dépenses de l'AI (décompte 2025 de la Centrale de compensation). Au total, 260 581 rentes d'invalidité ont été versées, dont 73 % à des Suisses, 19 % à des ressortissants de l'UE/AELE et 9 % à des ressortissants des États tiers. Tous les groupes de populations ont connu en 2025 une légère progression ; après un pic atteint en 2005, le nombre de rentiers a continué de diminuer, tendance qui a été plus prononcée pour les ressortissants de l'UE/AELE que pour les Suisses (voir A 3.3).

Le part de l'AI dans la population étrangère a fortement baissé depuis 2010 et s'élevait en 2025 à 2,5 % pour les ressortissants de l'UE/AELE et à 3,2 % pour les ressortissants des États tiers, soit un niveau nettement inférieur à celui des Suisses (4,9 % (voir A 3.4).

Étant donné le fait que les contributions des premiers au financement de l'AI (27,7 %) étaient largement supérieures aux prestations dont ils ont bénéficié (14,5 % de la somme des rentes AI et des mesures de réadaptation), on peut conclure que la libre circulation des personnes n'a pas entraîné d'importantes charges supplémentaires pour l'AI et a eu un effet positif sur le résultat de la répartition. Les craintes selon lesquelles la libre circulation des personnes aurait pu provoquer une augmentation massive du nombre de bénéficiaires étrangers de prestations AI ne se sont donc pas confirmées.

A 3.3. Nombre de bénéficiaires de rentes AI par nationalité, 2002-2025
Valeurs de décembre, en milliers

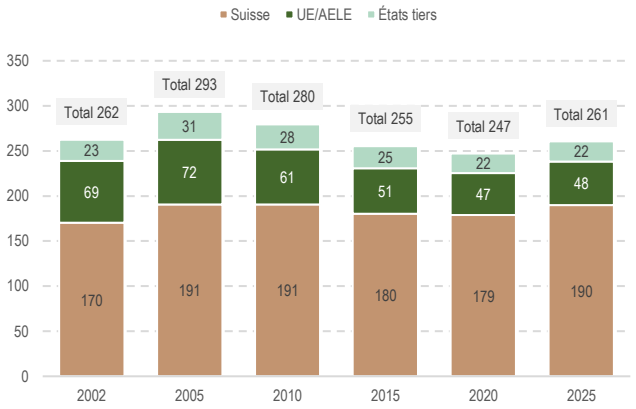

Source : OFAS

A 3.4. Taux AI de la population résidante permanente de Suisse, par nationalité, 2010-2025

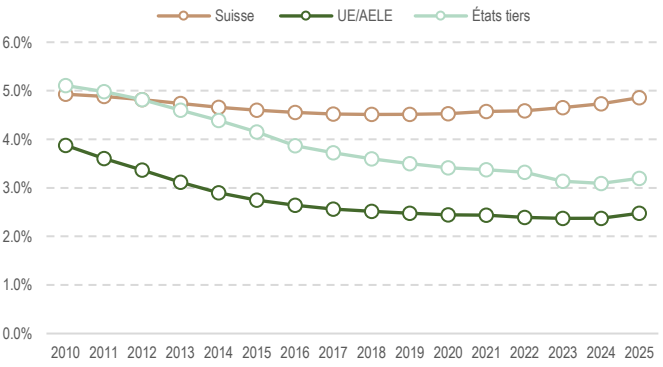

Le taux d'AI désigne la proportion de bénéficiaires de rentes AI par rapport à la population résidante permanente de Suisse âgée de 18 ans à l'âge de référence.

Source : OFAS

3.3 Prestations complémentaires (PC)

En 2025, 361 209 personnes ont bénéficié de prestations complémentaires (PC) pour compléter leur rente du 1er pilier (AVS/AI) en Suisse. Les PC représentent une garantie de revenu minimum. Sur les quelque 2,1 millions de bénéficiaires de rentes AVS et AI résidant en Suisse, ceux vivant dans des conditions économiques modestes ont droit à des PC. En 2025, près de 80 % des bénéficiaires de rentes AVS et AI[20] issus de l'UE/AELE résidaient à l'étranger et n'avaient ainsi pas droit à des PC.

Fin 2025, 74 % des bénéficiaires étaient Suisses, 12 % des ressortissants de l'UE/AELE et 14 % des ressortissants d'États tiers (voir A 3.5). Le nombre de bénéficiaires PC a augmenté depuis 2002. Cette hausse reflète avant tout le vieillissement démographique, autrement dit la hausse du nombre de bénéficiaires de rentes du 1er pilier. Leur nombre n'a que légèrement progressé par rapport à la hausse des bénéficiaires AVS ou AI. Alors que le taux de PC des Suisses est resté relativement stable depuis 2010, évoluant entre 14 % et 15 %, celui des ressortissants de l'UE/AELE a légèrement progressé, de 22 % à 24 % ; celui des immigrés des États tiers a crû de 44 % à 49 % (A 3.6). Ainsi, les ressortissants de l'UE/AELE actuellement en âge d'être à la retraite présentent un risque plus élevé de recourir aux PC que les Suisses. Leur part au total des PC versées s'élève à 11,2 %, soit un niveau sensiblement inférieur à leurs cotisations au financement du 1er pilier (27,7 %, voir A 3.6).

A 3.5. Nombre de bénéficiaires de PC à l'AVS/AI par nationalité, 2002-2025
Valeurs de décembre, en milliers

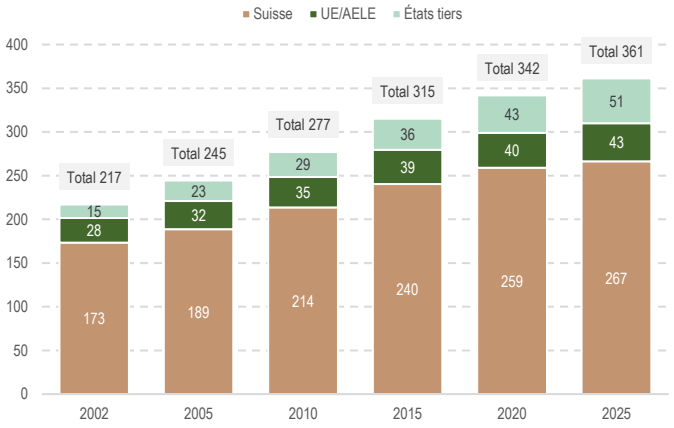

Les totaux ne sont pas exacts en raison des arrondis.
Source : OFAS

A 3.6. Taux de PC des bénéficiaires de rentes AVS et AI, par nationalité

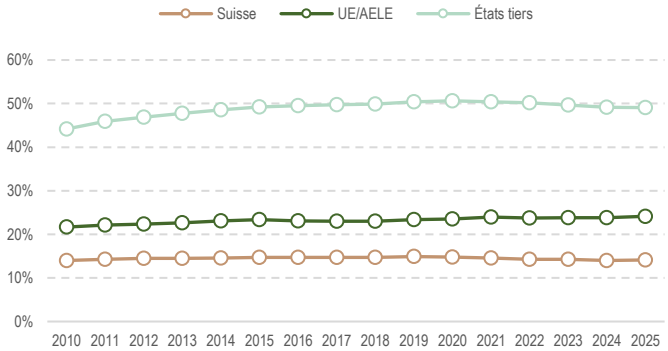

Source : OFAS

[20] Ne sont prises en compte que les rentes de vieillesse (sans les rentes de survivants) et les rentes d'invalidité

3.4 Assurance-chômage (AC)

La libre circulation des personnes prévoit de coordonner le droit de l'assurance-chômage pour assurer aux travailleurs mobiles de l'UE/AELE qu'ils ne perdent pas, en cas d'émigration, la protection contre le chômage qu'ils ont dans leur pays d'origine et leur permettre de bénéficier également d'une protection dans le pays d'accueil équivalente à celle de la population résidante. Pour les actifs provenant des États de l'UE/AELE qui résident en Suisse, le principe de la totalisation est appliqué. Il prévoit de prendre en compte la période de cotisation accomplie dans le pays d'origine dans le calcul de la durée minimale de cotisation en Suisse (douze mois en l'espace de deux ans). En 2025, 37,5 millions de francs d'indemnités journalières ont été versés aux ressortissants de l'UE/AELE qui ont fait comptabiliser leurs périodes de cotisation depuis l'étranger (voir A 3.7). Le montant des versements varie en fonction de la conjoncture.

Les frontaliers perçoivent les prestations de l'AC dans leur État de résidence, et non en Suisse. Le Règlement (CE) 883/2004 s'applique, il prévoit que la Suisse rembourse à l'État de résidence les trois à cinq premiers mois d'indemnités de chômage des frontaliers (selon la durée de la période de cotisation en Suisse). En 2025, 291 millions de francs au total ont été versés aux pays dont sont issus les frontaliers (voir A 3.8).

A 3.7. Versement d'indemnités de chômage aux ressortissants de l'UE/AELE sur la base du principe de la totalisation, selon le titre de séjour

En millions de CHF

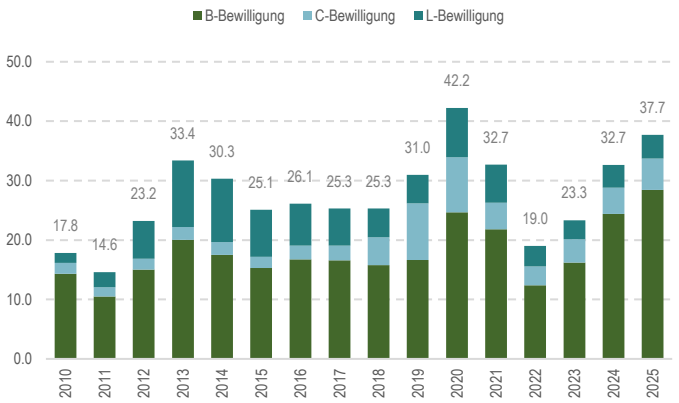

S'agissant du Royaume-Uni, les totalisations restent possibles même après le Brexit et sont donc prises en compte dans l'analyse pour toutes les années représentées.

Source : LAMDA (SECO)

A 3.8. Frontaliers : rétrocession des cotisations AC et remboursement des indemnités de chômage à l'État de résidence

En millions de CHF

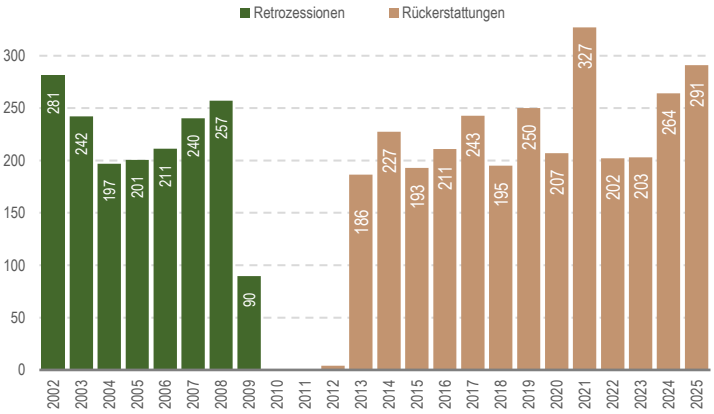

Lors de la phase transitoire du 1er juin 2002 au 31 mai 2009, les cotisations AC des frontaliers ont été remboursées à leur État de résidence (Allemagne, France, Italie et Autriche) (rétrocessions). À la suite d'un régime transitoire, qui a duré du 1er juin 2009 au 31 mars 2012, celles-ci n'ont plus été rétrocédées à l'État de résidence. Depuis le 1er avril 2012, c'est le Règlement (CE) 883/2004 qui s'applique, selon lequel la Suisse rembourse à l'État de résidence les trois à cinq premiers mois d'indemnités de chômage des frontaliers (selon la durée de la période de cotisation en Suisse) (remboursements).

Source : résultat comptable AC (SECO)

Rapport entre cotisations à l'AC et perception des prestations, par nationalité : il ressort de la figure 3.9 que les Suisses ont contribué à hauteur de 67 % à l'AC en 2024 et ont bénéficié de 50 % des prestations sous forme d'indemnité de chômage (IC). Ils ont donc clairement fait partie des contributeurs nets de l'AC ; leur part aux cotisations à l'AC a été supérieure de 36 % à celle des IC versées. En revanche, en 2024, les ressortissants étrangers ont été en moyenne des bénéficiaires nets

de l'AC : ceux de la zone UE/AELE y ont contribué à hauteur de 26 %, tout en percevant 34 % des prestations. Leur quote-part aux recettes était ainsi inférieure de 24 % aux dépenses des indemnités de chômage. S'agissant des ressortissants des États tiers, ce rapport est de 7 % pour les cotisations et de 16 % pour les prestations. Ces chiffres mettent en évidence les écarts décrits à la section 2.3 en termes de risque de chômage entre les divers groupes de population.

A 3.9 Recettes de l'AC issues des cotisations salariales et dépenses pour l'indemnité de chômage, par nationalité

2024

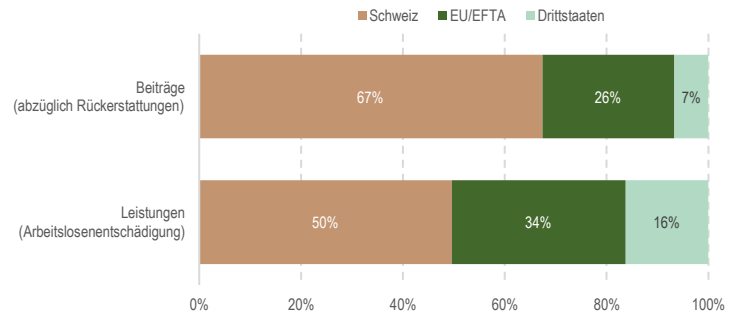

Total des cotisations AC en 2024 : 8,1 milliards de francs
Total des indemnités de chômage versées en 2024 : 5,4 milliards de francs
Sources : comptes individuels de l'AVS (OFAS), résultat comptable AC (SECO)

3.5 Aide sociale

L'aide sociale constitue le dernier filet du système de sécurité sociale. Son organisation relève des cantons et des communes. Selon leur statut de séjour, les ressortissants de l'UE/AELE sont autorisés à percevoir des prestations de l'aide sociale ; dans la mesure où ils disposent par exemple d'une autorisation de séjour comme travailleur, ils bénéficient à cet égard du même traitement que les Suisses. La perception de l'aide sociale peut toutefois entraîner un réexamen du droit de séjour. Sont toutefois exclues de l'aide sociale les personnes qui se sont rendues en Suisse pour y chercher un emploi ainsi que celles sans activité lucrative.

En moyenne suisse, le taux d'aide sociale est passé de 3 % à 3,3 % entre 2010 et 2017, puis s'est inscrit en recul (voir A 3.10). En 2023, il a atteint sa valeur la plus faible jamais atteinte de 2,8 %. En 2024, il s'est inscrit à 2,9 %, soit un niveau légèrement supérieur, mais toujours largement inférieur à sa moyenne pluriannuelle. Les étrangers présentent un risque plus élevé de recourir à l'aide sociale que les Suisses. Toutefois, leur taux d'aide sociale a sensiblement reculé au cours de ces dernières années pour se rapprocher progressivement de celui des Suisses. Cet aspect reflète dans une large mesure la forte augmentation de la population immigrée dans le cadre de l'ALCP qui jouit de bonnes qualifications professionnelles, et sa forte propension à rejoindre le marché du travail[21]. En 2024, le taux

A 3.10 Taux d'aide sociale, par nationalité

2010-2024 (en %)

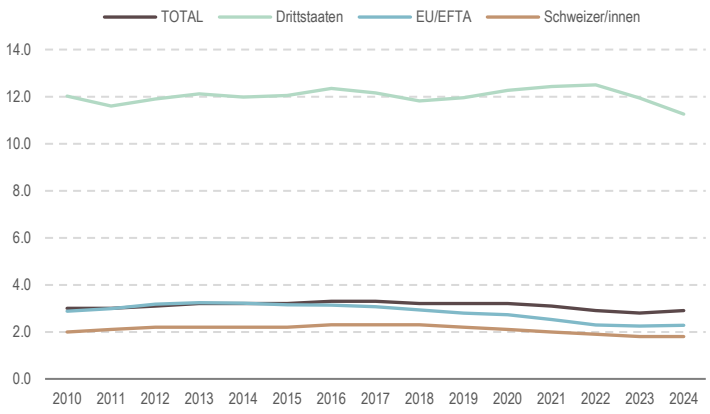

Sources : statistique de l'aide sociale (OFS), analyse SECO

[21] En observant l'évolution actuelle, on peut toutefois se demander si, le fait que des personnes en situation de précarité ayant droit à ces prestations n'y recourent pas, a pu contribuer à la baisse du taux d'aide sociale qui a été observée. En effet, comme mentionné ci-dessus, le recours à l'aide sociale peut entraîner des conséquences sur le droit de séjourner en Suisse. Dans ce contexte, la révision de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), entrée en vigueur en 2019, a durci les conditions d'octroi, simplifié le retrait ou la rétrogradation des permis d'établissement ainsi que la non-prolongation d'une autorisation de séjour, par exemple en cas de perception de l'aide sociale. Une étude récente indique que cette évolution pourrait être due à la non-perception de l'aide sociale (voir *BASS 2022*).

d'aide sociale des ressortissants de l'UE/AELE était de 2,3 %, contre 1,8 % pour les Suisses. En termes comparatifs, les ressortissants des États tiers affichent un taux sensiblement plus élevé[22].

Dans un rapport antérieur, la perception de l'aide sociale par les personnes immigrées sous le régime de l'ALCP a été analysée de manière approfondie dans le cadre d'un chapitre dédié ; des évaluations ont été présentées non seulement selon la nationalité, mais également en fonction de la date d'immigration ou de la durée de séjour en Suisse (voir Dix-neuvième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes (2023), pp. 35 ss). L'étude a porté sur les personnes en âge de travailler entre 2010 et 2021. Les résultats ont mis en évidence que les immigrés de l'ALCP recouraient en moyenne moins à l'aide sociale que les Suisses. Ainsi, il semble extrêmement rare que des prestations soient perçues immédiatement après l'arrivée en Suisse, et ce pour toutes les cohortes étudiées. Mais comme on peut s'y attendre, le risque d'y recourir augmente avec la durée du séjour, mais reste toujours inférieur à celui des Suisses, même cinq ans après leur arrivée dans notre pays. Les résultats ont largement confirmé les résultats des études antérieures sur le sujet (notamment le Quatorzième rapport de l'Observatoire sur l'ALCP (2018), *Fluder et al. (2013)*.

3.6 Dépenses en prestations sociales en tout

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) permettent de mesurer l'évolution des dépenses par type de risque ou de besoins (p. ex. vieillesse, invalidité, soins de santé, chômage). Selon les CGPS, les dépenses affectées aux prestations sociales en Suisse se sont élevées à 213 milliards de francs en 2022, soit une part correspondant à 26,6 % du produit intérieur brut. En 2002, ces dépenses représentaient seulement 23 % du PIB, soit 3,6 points de pourcentage de moins. Cette évolution s'explique par la hausse des dépenses en matière de soins de santé (+2,3 %) et de l'assurance-vieillesse et survivants (+1,9 %). La part des dépenses a reculé de 0,6 point de pourcentage dans le domaine de l'invalidité, tandis qu'elle est restée quasiment stable s'agissant du chômage et des autres prestations sociales (aides liées aux enfants/à la famille, au logement et exclusion sociale). La hausse des dépenses sociales découle principalement du vieillissement démographique. De son côté, la libre circulation des personnes n'a eu qu'un impact négligeable sur cette hausse, en raison de la jeunesse des travailleurs immigrés et de leurs retours dans leur pays d'origine avant l'âge de la retraite. En revanche, ils ont sensiblement contribué à financer les coûts

A 3.11. Part des prestations sociales au PIB

2002 et 2022, en % et hausse en points de pourcentage

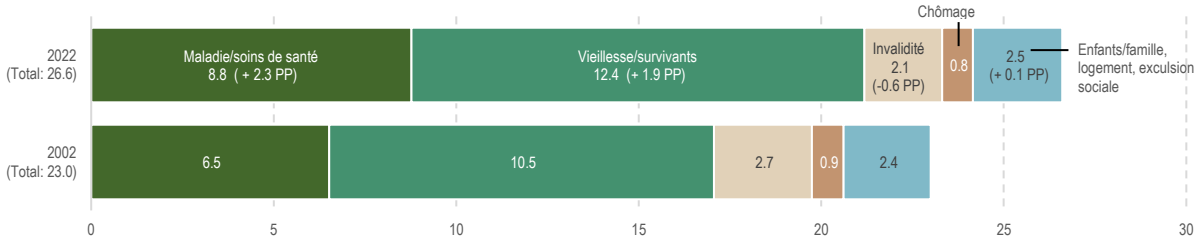

Source : Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

[22] Les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire sont également pris en compte dans la statistique de l'aide sociale économique, et ce après cinq ans de séjour ou à partir du moment où la responsabilité financière est transférée de la Confédération aux cantons. Une hausse de l'immigration liée aux demandes d'asile se répercute donc sur ces données, avec un certain décalage dans le temps. Ainsi, l'augmentation du taux d'aide sociale des ressortissants des États tiers observée entre 2019 et 2022 est liée au nombre très élevé de demandes d'asile déposées entre 2014 et 2016 (« crise des réfugiés »). Des informations complémentaires sur la perception de l'aide sociale dans le domaine de l'asile ou des réfugiés sont fournies par les statistiques complémentaires de l'OFS sur l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FlüStat) et de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat).

supplémentaires liés à l'évolution démographique, notamment dans les secteurs de la prévoyance vieillesse et de la santé où les dépenses croissent avec le vieillissement de la population.

ANNEXE

Libre circulation des personnes : tendances de fond et état actuel

Des informations générales relatives à l'accord sur la libre circulation des personnes peuvent être consultées sur le site du Secrétariat d'État à la migration (SEM) sous www.sem.admin.ch > Entrée, séjour & travail > Libre circulation des personnes Suisse-UE/AELE.

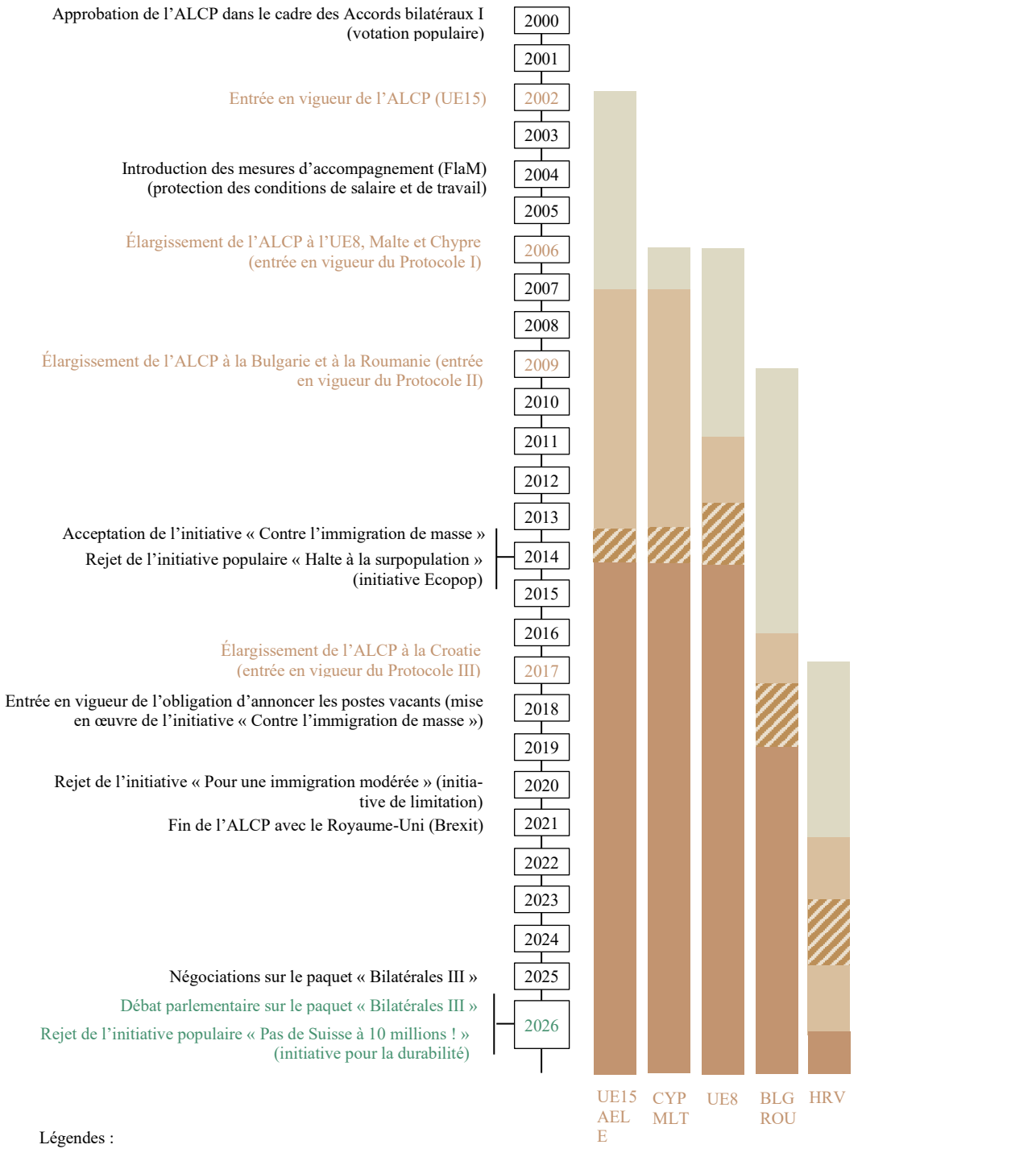

Mandat et publications de l'Observatoire relatif à l'accord sur la libre circulation des personnes

L'Observatoire a pour mission d'évaluer les répercussions de la libre circulation des personnes sur la dynamique démographique, le marché du travail et la protection sociale. Il doit établir un rapport à ce sujet. Il est géré par un groupe de travail interdépartemental composé de représentants du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), du Secrétariat d'État à la migration (SEM), de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le mandat complet de l'Observatoire ainsi que tous les rapports publiés à ce jour peuvent être téléchargés sur la page internet du SECO www.seco.admin.ch > Travail > Libre circulation des personnes et Relations du travail > L'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Les rapports se sont régulièrement penchés sur des thématiques spécifiques. En voici une sélection :

2026 : Importance de la libre-circulation pour le domaine de l'industrie manufacturière (22è rapport, pp. 19-20)

2025 Adéquation entre qualifications et niveau d'exigences professionnelles (21e rapport, pp. 19 ss)

2024 La migration de main-d'œuvre vers la Suisse : une réflexion en comparaison internationale (20e rapport, pp. 45 ss)

2023 Recours aux prestations sociales par les personnes immigrées sous le régime de l'ALCP : examen approfondi (19e rapport, pp. 36 ss)

2022 Évolution du marché du travail durant la crise de la COVID (18e rapport, pp. 68 ss)
Immigration et numérisation : main-d'œuvre dans le domaine informatique (18e rapport, pp. 83 ss)

2021 Main d'œuvre étrangère dans le domaine de la santé (17e rapport, pp. 65 ss)
Évolution du marché du travail dans les régions frontalières (17e rapport, pp. 84 ss)

2020 Formes d'aménagement flexible du travail des immigrés de l'UE/AELE (16e rapport, pp. 54 ss)
Intégration économique des ressortissants étrangers arrivés en Suisse dans le cadre du regroupement familial (16e rapport, pp. 73 ss)

2019 Salaires de la population active résidante et immigrée (15e rapport, pp. 62 ss)

2018 Évolution des revenus des immigrés sur le marché suisse du travail (14e rapport, pp. 76 ss)

Bibliographie

Aeppli, R. et al. (2008), Auswirkungen der bilateralen Abkommen auf die Schweizer Wirtschaft. KOF Zürich; ETH Zurich.

Bächli, M. et Tsankova, T. (2021), Does Labor Protection Increase Support for Immigration? Evidence from Switzerland. CESifo Working Paper N°9373.

Bachmann, A., Stucki, Y. (2025), Employment outlook in the face of population ageing, in SNB Economic Note n°7.

BASS (2022), Non-recours à l'aide sociale des étrangers avec autorisation de séjour ou d'établissement en Suisse. Étude mandatée par la Charte Aide Sociale Suisse et de la Commission fédérale des migrations CFM, Berne.

BASS (2020), Étude sur le déroulement du séjour des étrangers venus en Suisse au titre du regroupement familial. Étude mandatée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), Berne.

Basten, C., Siegenthaler M. (2013), Do Immigrants Take or Create Residents' Jobs? Quasi-experimental Evidence from Switzerland, KOF Working Papers n°335, Zurich.

Beerli, A. et al. (2021), The Abolition of Immigration Restrictions and the Performance of Firms and Workers: Evidence from Switzerland. American Economic Review, Vol. 111, n°3, pp. 976-1012.

Bill-Körber, A., Eichler, E. et Küppers, F. (2019), Effets macroéconomiques de l'évolution démographique – projections basées sur des modèles visant à prévoir la croissance à long terme de la Suisse. Principes de base de la politique économique n°2. Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne.

Favre, S. Föllmi, R., Zweimüller, J. (2023), Migration et assurances sociales. Une étude du 1er pilier et des allocations familiales. Contributions à la sécurité sociale. Rapport de recherche n°6/23, Berne, Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Favre, S. (2011), The Impact of Immigration on the Wage Distribution in Switzerland. NRN Working Paper 1108/2011, Universités Linz et Zurich.

Fluder, R. et al.(2013), Évaluation du séjour des étrangers dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes : Analyses quantitatives. Berne.

Föllmi, R., Schmidt, T. und Jäger, P. (2019), L'évolution démographique et son impact sur la productivité et la croissance économique. Principes de base de la politique économique n°1. Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne.

Gerfin, M., Kaiser, B. (2010), The Effects of Immigration on Wages: An Application of the Structural Skill-Cell Approach, in: Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik, Vol. 146, n°4, pp. 709-739.

Hauser, L., Schlag, C. et Wolf, A. (2019), Le changement démographique en Suisse : les impacts macroéconomiques sur la croissance dans un modèle à générations imbriquées. Bases de la politique économique n°3. Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne.

Müller, T. et al. (2013), Les effets de la libre circulation des personnes sur les salaires en Suisse. Étude mandatée par le Secrétariat d'État à l'économie, Berne.

OFS (2025), Les scénarios de l'évolution future de la population de la Suisse et des cantons 2025-2055, Neuchâtel.

Siegenthaler, M., Sturm, J.-E. (2012), Das Personenfreizügigkeitsabkommen Schweiz-EU/EFTA und das Wachstum des BIP pro Kopf in der Schweiz. KOF Studies n°36, ETH Zurich.

Stalder, P. (2010), Free Migration between the EU and Switzerland: Impacts on the Swiss Economy and Implications for Monetary Policy. Swiss Journal of Economics and Statistics (SJES), 146(4), 821–874.